

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ

VISITES DES CAMPUS EFFECTUÉES PAR

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

440, RUE KING, BUREAU 648

FREDERICTON (NOUVEAU-BRUNSWICK) E3B 5H8

TÉLÉPHONE : 506-444-3000

SANS FRAIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK : 1-800-442-4412

TÉLÉCOPIEUR : 506-444-3001

COURRIEL : PCSDP@GNB.CA

SITE WEB : WWW.GNB.CA/0048

DÉCEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées	1
Qui sommes-nous?.....	1
Responsabilités	1
Structure.....	1
Activités.....	1
Introduction/Contexte.....	3
CCNB - Campus de Campus de Bathurst.....	6
Site de la rue Collège.....	6
L'Édifice du Centre d'excellence en informatique	10
Site de la rue Youghall	10
CCNB - Campus de Campbellton	15
CCNB - Campus de Dieppe	20
CCNB - Campus d'Edmundston (Grand-Sault)	26
Campus d'Edmundston.....	26
Campus de Grand-Sault.....	29
NBCC Craft and Design School Fredericton.....	32
NBCC Campus de Miramichi.....	37
Édifice St. Michael	40
Retour au bâtiment principal	41
NBCC Campus de Moncton	44
CCNB - Campus de la Péninsule Acadienne.....	55
Campus Caraquet (Ancienne école des pêches du Nouveau- Brunswick).....	55
Centre des mesures d'urgence en mer "Le Fume" (Emplacement différent dans la région de Caraquet)	59
Campus de Tracadie.....	59
Campus de Shippagan.....	60
NBCC Campus de St. Andrews.....	64
Nouvelle annexe des métiers	69
NBCC Campus de Saint John	71
Centre North End – 84, chemin Ropewalk	77
NBCC Campus Woodstock (et Campus de Fredericton)	80
NBCC Campus de Woodstock (Woodstock)	80
Campus de Fredericton (rue Smythe, Fredericton)	84

CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

QUI SOMMES-NOUS?

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre de la province.

RESPONSABILITÉS

La loi régissant le Conseil du Premier ministre stipule que le Conseil doit donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées; porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées; promouvoir la prévention des situations causant un handicap; promouvoir les possibilités d'embauche des personnes handicapées; promouvoir l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

STRUCTURE

Le Conseil se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les dispositions de la loi assurent la représentation des régions et des organismes qui travaillent au nom des personnes handicapées ainsi que la représentation du public en général.

ACTIVITÉS

Afin d'être en mesure de remplir ses fonctions, le Conseil recevra des mémoires et des suggestions émanant de particuliers et de groupes relativement à la condition des personnes de tout âge ayant des handicaps de tout type; entreprendra des recherches sur les questions concernant la condition des personnes handicapées; recommandera la mise sur pied de programmes relatifs à la condition des personnes handicapées; collaborera avec les universités et les particuliers, les consultera et se référera à eux sur

toute question qui affecte la condition des personnes handicapées; proposera les mesures législatives, les études et les recommandations qu'il considère nécessaires; nommera des comités spéciaux selon les besoins; gardera de la documentation sur les sujets concernant les personnes handicapées et sur tous les programmes ou services susceptibles d'intéresser les personnes handicapées; offrira des conseils ou interviendra lorsque les personnes handicapées ont des difficultés à avoir accès aux services requis.

INTRODUCTION/CONTEXTE

En 2001, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a effectué sa première tournée des collèges communautaires pour examiner dans quelle mesure chaque campus était accessible aux personnes handicapées.

En janvier 2002, un rapport et des recommandations ont été préparés et soumis pour chaque lieu visité.

Dans le cadre de la nouvelle *Stratégie du plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées : La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*, publiée en décembre 2007, le Conseil du Premier ministre a été prié d'effectuer une autre tournée des collèges communautaires.

Le but du Conseil était de déterminer les progrès réalisés pour améliorer l'accessibilité depuis les dernières visites et d'examiner de nouveaux endroits et immeubles faisant maintenant partie de l'infrastructure du collège communautaire.

Cette évaluation n'avait pas pour but de passer en revue les services de soutien, les programmes, les ressources ou les programmes d'études offerts par les collèges. Il s'agissait d'une évaluation des lieux physiques seulement.

Des rendez-vous ont été pris avec les différents collèges et lieux et des visites ont été effectuées à l'automne 2008. Nous avons passé un temps considérable à effectuer ces visites guidées et nous aimerions donc remercier toutes les personnes, sur chaque campus, qui ont fait preuve d'un intérêt sincère et dont l'aide nous a été fort précieuse.

Le directeur général, Randy Dickinson, et l'agente de programme, Christyne Allain, ont représenté le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au cours de ces visites. M. Dickinson a utilisé son fauteuil roulant électrique pour les visites auxquelles il a participé, mais des efforts ont été faits pour examiner l'accessibilité du point de vue des personnes ayant un handicap visuel ou auditif ainsi que des problèmes de mobilité.

Des propositions de changements ont été discutées avec le ou les représentants de chaque campus pendant notre tournée avec eux.

Nous avons noté que les éléments améliorant l'accessibilité pourraient être utiles à des étudiants, des membres du personnel ou des visiteurs handicapés, de sorte que tous les secteurs devaient être examinés.

Nous sommes également heureux de noter qu'un certain nombre d'améliorations avaient eu lieu depuis notre dernière visite en 2001.

À mesure qu'un plus grand nombre d'étudiants handicapés terminent des études inclusives dans les écoles publiques et qu'un plus grand nombre d'adultes handicapés trouvent plus de possibilités d'embauche sur un marché du travail en évolution, il est de plus en plus nécessaire de satisfaire un plus grand nombre de personnes handicapées venant dans les collèges communautaires.

Nous aimerions féliciter la plupart des collèges pour la propreté des immeubles et pour les efforts visant à éviter que les couloirs soient encombrés et obstrués.

Dans l'ensemble, la signalisation était meilleure, mais dans certains collèges la conception de la signalisation et les endroits où elle est placée devraient être plus uniformes.

Nous avons noté que la plupart des ouvre-portes automatiques fonctionnaient lors de notre visite alors qu'il y avait de nombreux problèmes presque partout lors de la visite précédente.

Un plus grand nombre des lieux ont des lampes stroboscopiques reliées aux alarmes incendie pour les personnes sourdes, mais il reste un grand nombre de laboratoires et de toilettes où il n'y en a pas. Ce problème doit être résolu pour des questions de sécurité. Si une personne sourde se trouve seule dans un tel endroit, elle sera incapable d'entendre une alarme incendie.

Un grand nombre des recommandations que nous faisons sont très peu coûteuses et il est possible de donner suite immédiatement aux recommandations aussi peu coûteuses que l'installation, dans les toilettes, de poignées de portes, de crochets à vêtements, de barres d'appui et de miroirs, par exemple.

D'autres problèmes peuvent exiger des solutions plus coûteuses qui devront être planifiées et prévues au budget.

À chaque campus, nous avons laissé un exemplaire du document ***B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti***, préparé par l'Association canadienne de normalisation en août 2004. Ce document explique les particularités des problèmes de conception des immeubles pour résoudre les questions d'accessibilité. Ces normes dépassent les exigences minimales de notre code provincial du bâtiment. Cependant, ce sont les normes relativement aux installations que le gouvernement provincial loue ou possède.

Des diagrammes illustrent comment les normes s'appliquent du point de vue de la disposition des toilettes, par exemple, ce qui sera utile pour le personnel d'entretien ou pour les entrepreneurs lors des travaux pour améliorer l'accessibilité.

Nous avons rédigé un rapport pour chacun des campus et nous y joindrons la présente section Introduction/contexte. Ces rapports seront transmis aux directeurs des campus et aux autres personnes qui nous ont accompagnés pendant notre tournée.

Les dépenses de la tournée ont été couvertes par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a accepté de couvrir les frais de la traduction en français des rapports pour diffusion.

Pour toute question concernant un aspect mentionné dans ces rapports ou pour résoudre des questions concernant l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap différent, veuillez communiquer avec le bureau du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
CCNB - CAMPUS DE BATHURST
VISITE DES LIEUX — LE 6 NOVEMBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

SITE DE LA RUE COLLÈGE

1. La zone de stationnement pour les personnes handicapées a été repeinte et une plaque indiquant l'entrée pour l'accès aux fauteuils roulants le plus près a été ajoutée.
2. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique pour l'entrée accessible fonctionnent correctement.
3. La rampe d'accès vers le salon des étudiants et la cafétéria est légèrement abrupte avec un angle de 6 °. Depuis la dernière visite, le collège a fait installer une main courante des deux côtés de la rampe d'accès.
4. La rampe d'accès à l'entrée de porte du salon des étudiants était à un angle de 12 ° lors de la dernière visite, mais a été depuis descendue à un angle de 5 °, l'angle maximal selon la norme.
5. Les toilettes pour les hommes et les femmes (114D) sont accessibles.
6. Depuis la dernière visite, les toilettes pour les hommes (117), près du salon des étudiants, ont été refaites pour les rendre accessibles. La seule recommandation est d'installer à un niveau plus bas un crochet pour les vêtements.
7. Depuis la dernière visite, les toilettes pour les femmes (116), près du salon des étudiants, ont été également refaites pour les rendre accessibles. La seule recommandation est d'installer à un niveau plus bas un crochet pour les vêtements.

8. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de la sortie n° 5 fonctionnent correctement. Un avertisseur pour obtenir de l'assistance a été placé au cas où la porte serait verrouillée.
9. Les boutons de commande supérieurs dans l'ascenseur sont trop élevés et les numéros d'étage ne sont ni en relief ni en braille.
10. Aucune lumière stroboscopique n'est reliée au système d'alarme incendie.
11. Les toilettes pour les femmes (N-303) et les hommes (N-304) ne sont pas accessibles.
12. L'amphithéâtre avait deux sièges fixes qui ont été retirés depuis la dernière visite de façon à faire de la place pour un fauteuil roulant à la première rangée, et un bureau sur roulettes ainsi qu'une rampe d'accès portative ont également été ajoutés. L'utilisation d'une carte magnétique n'est pas nécessaire pour cette porte en particulier.
13. Les plaques indiquant notamment, les numéros de salle, la cafétéria présentent une police de caractères de bonne taille ainsi qu'un contraste des couleurs adéquat.
14. La fontaine près de la salle N-324 n'est pas accessible et nécessite un distributeur de gobelets en papier.
15. Les casiers qui se trouvent devant la salle N-319 sont accessibles.
16. Les salles de classe N-313 et N-319 ont des chaises et des bureaux individuels.
17. La salle de génie électrique et de technologie a des bureaux surélevés avec en dessous des obstructions limitant l'accès.
18. Depuis la dernière visite, les toilettes pour les femmes (321) ont été rénovées pour les rendre accessibles avec des robinets électroniques. Un second crochet pour les vêtements doit être ajouté ainsi qu'un distributeur de tampons, et ce, à un niveau plus bas.

19. Depuis la dernière visite, les toilettes pour les hommes (324) ont été rénovées pour les rendre accessibles. Des robinets électroniques ont également été ajoutés, ce qui est digne de mention. Cependant, un second crochet pour les vêtements doit être ajouté à un niveau plus bas.
20. Le laboratoire de physique a des tables fixes trop élevées pour donner accès aux commandes pour les brûleurs à gaz, etc.
21. Le laboratoire des technologies de l'environnement a des comptoirs fixes et des postes de travail trop élevés. Depuis la dernière visite, la porte a été élargie pour être conforme aux règles de conception pour l'accessibilité des bâtiments et d'autres installations.
22. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de la bibliothèque fonctionnent correctement. Il est toujours possible de faire appel à quelqu'un pour aider les étudiants. On y retrouve des chaises et des bureaux individuels.
23. Depuis la dernière visite, un distributeur de gobelets en papier a été installé à la fontaine près des toilettes pour les hommes (324).
24. Les toilettes pour les hommes et les femmes (228) sont accessibles. Des robinets électroniques ont été installés dans les toilettes, ce qui aide notamment les personnes ayant de l'arthrite.
25. Les toilettes pour les femmes (227) ne sont pas accessibles.
26. À la réception, l'écriteau d'avertissement sur la porte est adéquat et les dispositifs d'ouverture de porte automatique fonctionnent correctement. Le comptoir de la réception est élevé, mais une autre table à bonne hauteur est accessible aux personnes en fauteuil roulant.
27. Les brochures sur le présentoir dans l'aire d'accueil se trouvent à une hauteur adéquate. L'écriteau au-dessus du comptoir de la réception affiche les numéros de salles en gros caractères et avec un bon contraste des couleurs.

28. Dans l'aire d'accueil, les noms et les titres pour identifier les bureaux doivent être placés sur les portes à un niveau plus bas. La couleur et le contraste de ces plaques sont adéquats.
29. La rampe d'accès du secteur des services aux étudiants est courte et abrupte avec un angle de 6 ½ °.
30. Une barre d'appui derrière la cuvette, un second crochet pour les vêtements placé à un niveau plus bas et un espace sous le lavabo sont nécessaires dans les toilettes pour les femmes (N-403) au quatrième étage. Le miroir doit également être abaissé.
31. Une barre d'appui derrière la cuvette ainsi que des crochets pour les vêtements sont nécessaires dans les toilettes pour les hommes (N-404).
32. Les laboratoires (N-413 et N-417) ont des postes de travail fixes qui pourraient être adaptés pour les étudiants handicapés.
33. Un second crochet pour les vêtements est nécessaire dans les toilettes (accessibles) pour les hommes (420). Les dispositifs d'ouverture de porte automatique fonctionnent correctement.
34. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique pour les toilettes (accessibles) des femmes (418) fonctionnent correctement.
35. Le collège possède un chariot d'évacuation d'urgence pour les personnes handicapées aux troisième, quatrième et cinquième étages.
36. Un ascenseur installé depuis la dernière visite allant jusqu'au quatrième étage. Le nouvel ascenseur se met en marche à l'aide d'une clé. Un étudiant handicapé doit avoir sa propre clé pour utiliser l'autre ascenseur.
37. Les salles de classe 502, 502A et 510 sont accessibles.
38. La sortie d'urgence du cinquième étage n'est pas accessible puisqu'il y a un escalier.

39. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique des toilettes (accessibles) pour les femmes (516) fonctionnent correctement.
40. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique des toilettes (accessibles) pour les hommes (518) fonctionnent correctement. Cependant, un second crochet pour les vêtements doit être ajouté à un niveau plus bas.
41. On ne retrouve pas de gymnase accessible dans ce collège à l'exception du site de la rue Youghall.

L'Édifice du Centre d'excellence en informatique

Ce bâtiment a été entièrement rénové en 2005.

42. Un second crochet pour les vêtements est nécessaire dans les toilettes (accessibles) pour les hommes et les femmes (118).
43. Les toilettes pour les hommes (114) et les femmes (115) ne sont pas accessibles.
44. Le téléphone public près de la sortie n° 26 se trouve à une hauteur adéquate.
45. Les toilettes pour les hommes (212) et les femmes (213) ont des entrées étroites.
46. Les salles de conférences (203 et 147) sont accessibles.
47. Le comptoir de la réception est trop élevé, mais comporte une partie plus basse placée sur le côté.

SITE DE LA RUE YOUGHALL

48. On observe que deux zones de stationnement pour les personnes handicapées sont bien identifiées et que les dispositifs d'ouverture de porte automatique de l'entrée principale fonctionnent dans les deux directions. L'affichage vers les salles de l'édifice dans l'aire d'accueil est adéquat.
49. L'éclairage dans l'aire d'accueil est adéquat.

50. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de la réception (100A) fonctionnent correctement.
51. Depuis la dernière visite, des modifications ont été apportées au vestiaire et aux toilettes des hommes près du gymnase (146A) pour les rendre accessibles. Un second crochet pour les vêtements placé à un niveau plus bas dans la cabine et un symbole d'accessibilité sur la porte des toilettes sont nécessaires.
52. Depuis la dernière visite, des modifications ont été apportées au vestiaire et aux toilettes des femmes près du gymnase (148A) pour les rendre accessibles. On recommande l'installation des éléments indiqués au point 51.
53. Des lumières stroboscopiques sont reliées aux systèmes d'alarme incendie dans sept ateliers, une salle de classe et une toilette.
54. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique des services aux étudiants fonctionnent correctement. Une partie abaissée se trouve également au comptoir de la réception et l'éclairage est adéquat.
55. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de la bibliothèque fonctionnent correctement. L'endroit est spacieux et accessible.
56. Le salon du personnel est spacieux, on y retrouve des chaises et des bureaux individuels et le four à micro-ondes est accessible. On recommande une robinetterie à levier pour l'évier et un éclairage un peu plus lumineux.
57. La fontaine près du salon du personnel est accessible.
58. Le salon des étudiants est accessible.
59. Le comptoir de la cafétéria a une hauteur adéquate. Il y a toujours quelqu'un pour aider à prendre les breuvages sur la tablette supérieure du réfrigérateur.

Un petit palier dans la cafétéria possède une large marche. On recommande une petite rampe pour accéder au palier. Depuis la

dernière visite, une rampe d'accès a été installée dans la cafétéria à la sortie n° 2.

60. Depuis la dernière visite, une rampe d'accès a été installée à l'extérieur de la sortie n° 2.
61. La salle de premiers soins est spacieuse et comporte un lit ainsi qu'un fauteuil roulant. L'évier n'est pas accessible.
62. Depuis la dernière visite, un comptoir de service abaissé a été installé au magasin (140A) à l'intention des personnes en fauteuil roulant. Le magasin pourrait se munir de dispositifs d'ouverture de porte automatique.
63. Un flacon portatif rince-œil est nécessaire dans l'atelier (128A), car celui de la salle de classe n'est pas accessible.
64. La sortie n° 32 a un seuil de 4 pouces à la porte, le revêtement de sol doit être surélevé jusqu'à la porte.
65. La sortie n° 6 et le téléphone public à cet endroit sont accessibles.
66. Deux cabines de toilettes pour les hommes (102B) sont trop petites. Les lavabos sont fermés en dessous. On nous a informés que le collège compte rendre ces toilettes accessibles.
67. Les toilettes du personnel masculin (100B) ne sont pas accessibles.
68. Pour être accessibles, les toilettes du personnel masculin et féminin (102C) ont besoin de barres d'appui.
69. Les toilettes pour les hommes et les femmes (105C) ne sont pas accessibles.
70. Les sorties n^{os} 18, 14 et 11 sont accessibles.
71. Les toilettes pour les hommes (160C) ne sont pas accessibles.

72. Les toilettes (161C) sont accessibles, mais une plaque indiquant qu'elles sont pour les hommes comme pour les femmes, ainsi qu'un second crochet pour les vêtements, placé plus bas, sont nécessaires.
73. Les toilettes pour les hommes (214C) sont accessibles, mais il est nécessaire de placer un second crochet pour les vêtements à un niveau plus bas.
74. Les toilettes pour les femmes (218C) ne sont pas accessibles.
75. Les salles de classe 222C, 238C, 254C et 254C1 sont accessibles.
76. Un second crochet pour les vêtements est nécessaire dans les toilettes (accessibles) pour les hommes (204B).
77. Un second crochet pour les vêtements doit être ajouté ainsi qu'un distributeur de tampons, et ce, à un niveau plus bas dans les toilettes (accessibles) pour les femmes (274B).
78. Depuis la dernière visite, une petite rampe d'accès menant à la salle 286A a été installée.
79. Les toilettes pour les femmes (240A et 242A) ne sont pas accessibles.
80. Des lumières stroboscopiques sont reliées au système d'alarme incendie dans les toilettes (accessibles) des femmes (120D). Le distributeur de savon doit être abaissé et un second crochet pour les vêtements doit être placé à un niveau plus bas.
81. Une lumière stroboscopique est reliée au système d'alarme incendie dans le vestiaire 116D.
82. Il est nécessaire d'installer une rampe d'accès à la sortie n° 4D, puisqu'on y retrouve actuellement une marche.
83. Le distributeur d'urgence pour le savon dans la salle de soudure est accessible. Un des miroirs et le distributeur de savon doivent être abaissés.

84. La sortie n° 5D est accessible.
85. On remarque que, depuis la dernière visite, le collège a apporté des améliorations majeures dignes de mention.
86. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
87. On recommande que tous les ateliers et les laboratoires ayant des postes de travail fixes aient également des postes de travail individuels flexibles pour les étudiants et les membres du personnel qui en ont besoin.
88. On suggère d'installer des poignées bec-de-cane aux portes ainsi qu'une robinetterie à levier, lorsque viendra le temps de les changer.
89. On a remis au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé dans la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
90. On recommande l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.
91. Un juste équilibre doit exister entre un éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Une aide financière devrait être accordée aux collèges pour traiter cette situation.
92. On rappelle à l'institution que toutes les rampes d'accès et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées doivent être dégagés de la glace et de la neige durant la saison hivernale.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
CCNB - CAMPUS DE CAMPBELLTON
VISITE DES LIEUX — LE 23 SEPTEMBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. Trois des places de stationnement près de l'entrée principale ont été convertis en deux places afin de les élargir et de permettre l'utilisation d'un lève-fauteuil. Devant les zones de stationnement, un écriteau doit être redressé et un autre ajouté. Le symbole du fauteuil roulant doit être tracé sur le pavé des deux places de stationnement.
2. La rampe d'accès en ciment pour monter sur le trottoir devant l'entrée principale était auparavant trop abrupte à un angle de 9 ° et elle a été modifiée. L'angle est maintenant de 5 °, soit l'exigence maximale recommandée.
3. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de l'entrée principale (portes intérieure et extérieure) fonctionnent correctement.
4. Comme il a été observé dans le dernier rapport, l'éclairage de l'aire d'accueil est quelque peu faible.
5. Le schéma des étages du collège affiché au mur près de l'entrée principale est trop élevé pour être aisément lisible.
6. Le téléphone public, le guichet bancaire, les casiers et le bureau de l'entrée principale se trouvent à une hauteur adéquate.
7. Les boutons de l'ascenseur se trouvent à une hauteur adéquate et sont en braille. Un son est émis à chaque étage et aucune clé n'est requise.
8. Une lumière stroboscopique est reliée au système d'alarme incendie dans certaines toilettes, mais pas dans l'ensemble du

bâtiment. Il n'a pas été possible de tester les appareils pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

9. Les toilettes pour les hommes près de l'aire d'accueil sont très accessibles. Cependant, il est nécessaire de placer un crochet pour les vêtements à un niveau plus bas dans la cabine. Le distributeur de papier est trop élevé au-dessus du lavabo et devrait être abaissé à côté de celui-ci. Il en va de même pour les toilettes des femmes.
10. Depuis la dernière visite, une poignée de porte dans la cabine ainsi qu'un crochet pour les vêtements ont été installés dans les toilettes près de la salle d'haltérophilie. Cependant, on recommande que la corbeille à papier soit déplacée pour ne pas obstruer l'accès et que le distributeur de papier soit également déplacé plus bas et à gauche en comparaison à sa position actuelle afin de faciliter l'utilisation de la manette du distributeur.
11. Les numéros sur les portes des salles de classe, à l'extérieur, doivent être de plus grande taille.
12. Le distributeur de papier dans la salle de classe n° 266 doit être abaissé. Les portes des classes sont munies de poignées bec-de-cane, ce qui est recommandé.
13. La salle de classe n° 267 a un très bon éclairage; la largeur de la porte et la hauteur du taille-crayon sont adéquates.
14. Un ruban de couleurs contrastantes doit être ajouté en haut des marches près de la salle de classe n° 267.
15. Les bureaux du personnel sont accessibles par un corridor étroit.
16. En général, la cafétéria est accessible : le comptoir a une hauteur adéquate, l'endroit est spacieux, les condiments sont accessibles et on dispose de sièges individuels pour les tables, etc.
17. Les toilettes pour les femmes et les hommes près de la cafétéria au troisième étage sont très accessibles, mais le distributeur de savon dans les toilettes pour les hommes près du lavabo adapté devrait se trouver sur le mur de côté pour un meilleur accès au savon.

18. Un ruban de couleurs contrastantes devrait être ajouté en haut des marches au troisième étage.
19. La salle de l'association des étudiants est très accessible. On recommande uniquement que le premier panneau près du côté gauche du bureau principal soit déplacé pour libérer de l'espace pour les personnes en fauteuil roulant.
20. Les toilettes pour les femmes et les hommes près de la salle de photocopies, en face de la salle de classe n° 100, ne sont pas accessibles.
21. L'accessibilité des toilettes doit être revue, car malgré le symbole d'accessibilité sur la porte de nombreuses toilettes, elles ne le sont pas en réalité (par exemple, les toilettes pour les femmes et les hommes en face de la salle du conseil étudiant).
22. Les rampes près du magasin pour les étudiants et les membres du personnel ont un angle de 4° et de 5°, conformément aux exigences maximales.
23. Le salon des étudiants est accessible.
24. La salle de classe n° 217 est munie d'un éclairage adéquat ainsi que de chaises et de bureaux individuels pour accommoder les personnes en fauteuil roulant.
25. Les toilettes pour les membres féminins du personnel sont partiellement accessibles, mais une personne en fauteuil roulant ne peut y avoir accès. Le miroir ainsi que le distributeur de papier devraient être abaissés. On recommande l'installation d'une poignée de porte à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine, l'installation d'un crochet pour les vêtements placé à un niveau plus bas sur la porte à l'intérieur et l'abaissement du distributeur de tampons.
26. Une lumière stroboscopique reliée au système d'alarme incendie doit être installée dans les salles d'ordinateurs, comme la salle n° 206, car les étudiants s'y trouvent en soirée et certains portent un

casque d'écoute pour les cours en ligne. Le système viendrait également en aide aux personnes sourdes.

27. Un ruban de couleurs contrastantes devrait être ajouté en haut des marches au bout du corridor au deuxième étage.
28. Il est nécessaire de placer un distributeur de gobelets en papier à côté de la fontaine près du téléphone public au bout du corridor au deuxième étage. Également, la corbeille à papier dans le couloir bloque le passage.
29. Il est nécessaire de placer une plaque de protection en bois ou en métal sur toutes les portes munies de carreaux de vitre dans la partie inférieure afin d'éviter que le fauteuil roulant d'une personne ne les casse, ce qui pourrait causer des blessures.
30. Les toilettes pour les hommes et les femmes en face de la classe n° 231 ne possèdent pas de cabines adaptées et l'espace pour les rendre accessibles est insuffisant.
31. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de la sortie K au deuxième étage fonctionnent correctement. L'écriteau sur la porte indiquant qu'il faut appuyer sur le bouton rouge de sortie doit être abaissé. À l'extérieur de cette sortie, une bande jaune d'avertissement doit être apposée sur la rampe et le palier en ciment.
32. Le premier étage de l'ancienne partie du bâtiment n'est pas accessible.
33. Les toilettes pour les hommes dans l'atelier de bois et celles pour les femmes qui se trouvent tout près ne sont pas accessibles.
34. On remarque que toutes les aires publiques du collège sont très propres et que des efforts sont déployés pour éviter d'encombrer les lieux.
35. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.

36. On recommande que tous les ateliers et les laboratoires ayant des postes de travail fixes aient également des postes de travail individuels flexibles pour les étudiants et les membres du personnel qui en ont besoin.
37. On propose d'installer des poignées bec-de-cane aux portes ainsi qu'une robinetterie à levier, lorsque viendra le temps de les changer.
38. On a remis au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé dans la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
39. On recommande l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.
40. Un juste équilibre doit exister entre un éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Une aide financière devrait être accordée aux collèges pour traiter cette situation.
41. On rappelle à l'institution que toutes les rampes d'accès et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées doivent être dégagées de la glace et de la neige durant la saison hivernale.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
CCNB - CAMPUS DE DIEPPE
VISITE DES LIEUX — LE 15 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. On retrouve trois zones de stationnement réservées parallèlement au trottoir devant le bâtiment. Les places de stationnement réservées sont correctement indiquées en bleu et blanc, mais deux écriteaux affichant le symbole du fauteuil roulant doivent être ajoutés, car un seul servait d'indication pour les trois places.
2. Il est nécessaire d'indiquer correctement la rampe d'accès du trottoir avec une couleur contrastante pour une visibilité accrue.
3. Les fissures dans le ciment du pavé menant à l'entrée principale doivent être colmatées.
4. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique de l'entrée principale fonctionnent à l'intérieur comme à l'extérieur.
5. La cafétéria, d'un concept ouvert, est généralement accessible.
6. Le bureau de la réception de l'entrée principale se trouve à une hauteur adéquate. On nous a informés qu'au cours des prochaines semaines un écriteau indiquant l'emplacement du bureau de la réception serait visible aux personnes arrivant par les portes de l'entrée principale.
7. Le contraste des couleurs ainsi que la taille de la police de caractères sur les affiches actuelles dans l'entrée principale sont adéquats.
8. La taille de la police de caractères de l'énoncé de vision du collège encadré dans l'aire d'accueil devrait être plus large.

9. L'escalier près de l'aire d'accueil est muni de bandes tactiles sur chaque marche, mais il est nécessaire d'ajouter une bande jaune d'avertissement sur le dessus et sur le devant de la première marche.
10. Le babillard et le guichet bancaire se trouvent à une hauteur adéquate.
11. L'obstruction des corridors est minimale ce qui est digne de mention.
12. L'amphithéâtre Michel P. Richard est muni d'un éclairage adéquat. Sur le plancher principal, un espace est réservé pour un fauteuil roulant; le lieu bénéficie également d'un accès à une rampe portative pouvant être positionnée afin de se rendre sur la scène.
13. Des lumières stroboscopiques sont reliées aux systèmes d'alarme incendie dans les toilettes. Des lumières stroboscopiques reliées aux systèmes d'alarme incendie doivent toutefois être ajoutées dans le laboratoire informatique et dans d'autres pièces où les étudiants sont sans supervision.
14. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique du bureau des services aux étudiants (1101) fonctionnent correctement. Le comptoir de la réception se trouve à une hauteur adéquate et les bureaux sont accessibles.
15. Une poignée de porte dans la cabine des toilettes pour les femmes près de l'aire d'accueil doit être installée, ainsi qu'un second crochet pour les vêtements à un niveau plus bas. Le distributeur de papier de toilette doit être placé plus près de la cuvette des toilettes. Les barres d'appui doivent être parallèles au sol et non placées en angle.
16. Idem pour les toilettes pour les hommes près de l'aire d'accueil.
17. Les classes 1104 et 1105 ont des chaises individuelles pouvant être réglées pour les personnes handicapées. L'éclairage de ces classes est un peu faible pour les étudiants vivant une perte de vision.

18. Les casiers des couloirs sont accessibles.
19. À un angle de 11 °, la rampe d'accès menant au studio de photographie est trop abrupte. On recommande de prolonger la rampe afin d'en réduire l'angle de la pente pour satisfaire un étudiant handicapé qui voudrait avoir accès à la salle de classe.
20. Des dispositifs d'ouverture de porte automatique devraient être installés à la sortie près de la salle 1113. En attendant, la tension de ces portes doit être réduite. Les fissures et les trous dans le pavé extérieur de cette sortie doivent être colmatés. La rampe d'accès nécessite une bande jaune d'avertissement.
21. La salle de dessin industriel (1115) possède des chaises et des tables individuelles et ajustables.
22. Chaque marche de l'escalier situé en face de la salle 1127 doit être munie d'une bande jaune d'avertissement et d'une bande tactile.
23. Une chaise devra être retirée du bureau du personnel (1008), afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de circuler dans la pièce. L'éclairage de la pièce est faible.
24. Les plaques indiquant l'emplacement du magasin, du gymnase et de l'administration utilisent une police de caractères suffisamment grande et des couleurs offrant un bon contraste.
25. La salle de conférences (1202), l'administration (1203) et les ressources humaines (1206) sont des pièces accessibles.
26. Chaque classe contient un interphone accessible.
27. La sortie n° 1200 devrait avoir des portes automatiques. En attendant, la tension du mécanisme de la porte devrait être réduite afin de la rendre plus facile à ouvrir.
28. Il est nécessaire de mettre une rampe d'accès à la fin de la rampe en ciment à l'extérieur de la sortie n° 1200 afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de descendre sur la chaussée.

29. Les toilettes pour les femmes situées au premier étage nécessitent deux crochets pour les vêtements ainsi qu'un mécanisme d'ouverture automatique de la porte.
30. Les toilettes pour les hommes situées au rez-de-chaussée nécessitent deux crochets pour les vêtements ainsi qu'un mécanisme d'ouverture automatique de la porte.
31. La petite salle de réparations mécaniques (1217) doit avoir un flacon rince-œil d'urgence pour les yeux.
32. Les toilettes pour les hommes possèdent deux portes automatiques. Une poignée doit être ajoutée sur le côté intérieur de la porte de la cabine. La barre d'appui latérale est à un angle de 45 degrés et interfère avec le fonctionnement du distributeur de papier de toilette. Le cas des toilettes pour les femmes est similaire.
33. Les boutons du panneau de commande de l'ascenseur doivent être marqués en braille.
34. La classe 2224 et le salon des étudiants sont accessibles.
35. Les dispositifs d'ouverture de porte automatique pour la bibliothèque fonctionnent correctement.
36. Le dessous des téléphones publics est encombré de blocs coupant l'accès aux téléphones au deuxième étage.
37. Des lumières stroboscopiques doivent être reliées au système d'alarme incendie dans les laboratoires 2106, 2108, 2113 et 2113A afin d'alerter les personnes sourdes ou malentendantes.
38. Les toilettes du personnel situées au deuxième étage ne sont pas accessibles.
39. Le collège en est à l'harmonisation et l'installation des plaques indicatrices au-dessus des portes afin de les rendre visibles lorsque les portes sont ouvertes.

40. Une poignée de porte dans la cabine des toilettes pour les femmes située devant la salle 2218 doit être installée, ainsi qu'un second crochet pour les vêtements à un niveau plus bas. La barre d'appui possède un angle de 45 degrés et doit être parallèle au sol. Le cas des toilettes pour les hommes est similaire.
41. Le gymnase est accessible. Les toilettes et le vestiaire pour les femmes près du gymnase auraient une cabine accessible si l'on enlevait le séparateur. Un second crochet pour les vêtements à un niveau plus bas doit être ajouté de chaque côté de la porte de la cabine de toilette. On doit donner un angle au miroir et la barre d'appui doit être parallèle au sol. Le distributeur de papier de toilette doit être rapproché de la cuvette.
42. Les mêmes recommandations qu'au point 41 s'appliquent aux toilettes et au vestiaire pour les hommes. Par contre, la cabine des toilettes est trop petite.
43. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
44. On recommande que tous les ateliers et laboratoires ayant des postes de travail fixes aient également des postes de travail individuels flexibles pour les étudiants et les membres du personnel qui en ont besoin.
45. On propose d'installer des poignées bec-de-cane aux portes ainsi qu'une robinetterie à levier lorsque viendra le temps de les changer.
46. On a remis au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé dans la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
47. On recommande l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.

48. Un juste équilibre doit exister entre un éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Une aide financière devrait être accordée aux collèges pour traiter cette situation.
49. On rappelle à l'institution que toutes les rampes d'accès et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées doivent être dégagées de la glace et de la neige durant la saison hivernale.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
CCNB - CAMPUS D'EDMUNDSTON (GRAND-SAULT)
VISITE DES LIEUX – LES 30 ET 31 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et aspects positifs notés

CAMPUS D'EDMUNDSTON

1. La place de stationnement réservée près de l'entrée principale est suffisamment large pour une fourgonnette équipée d'une plateforme élévatrice pour fauteuils roulants. La surface de la place de stationnement est bien indiquée et un grand panneau indique que la place est réservée aux personnes handicapées.
2. Les deux portes de l'entrée principale ont un ouvre-porte automatique qui fonctionne correctement.
3. Le plan des étages du collège, à l'entrée principale, se trouve à une bonne hauteur. La poignée de l'alarme incendie se trouve également à une bonne hauteur.
4. Des lampes stroboscopiques sont reliées aux alarmes incendie dans les toilettes, sauf dans les toilettes du personnel (129).
5. L'entrée a un bon éclairage. Deux grands panneaux de bonnes couleurs contrastantes orientent les visiteurs, l'un vers le comptoir d'accueil et l'autre vers la bibliothèque.
6. Le guichet automatique de l'entrée principale se trouve à une bonne hauteur.
7. La bibliothèque n'a pas de portes automatiques. Les caractères du panneau indiquant les heures d'ouverture sont de bonne taille et de couleurs contrastantes. Les comptoirs de la réception principale de la bibliothèque sont hauts, mais une section au milieu du comptoir se trouve à une bonne hauteur. La bibliothèque est spacieuse. Il y a

habituellement un membre du personnel lorsque la bibliothèque est ouverte.

8. Les comptoirs de l'aire d'accueil sont hauts. Les étudiants handicapés doivent être servis à côté du comptoir.
9. La fontaine devant le comptoir d'accueil est accessible en fauteuil roulant.
10. La boîte à suggestions et commentaires près du comptoir d'accueil est haute.
11. Les portes vitrées dans l'aire d'accueil ont de gros caractères indiquant les différentes salles de cette section.
12. Dans les toilettes pour femmes (132), il faudrait faire une ouverture sous l'un des éviers et le miroir devrait être abaissé. La cloison entre deux des trois cabines pourrait être enlevée. On aurait ainsi une cabine plus grande et accessible et une autre de dimensions normales. Les toilettes pour hommes sont semblables.
13. Le tableau d'affichage, le téléphone public et les boîtes postales du personnel dans le couloir sont à une bonne hauteur.
14. Les toilettes unisexes du personnel (129) sont accessibles.
15. Le bureau de l'administration (127) a un bon éclairage; il est propre et spacieux. Le comptoir d'accueil est élevé, mais il y a toujours un membre du personnel pour aider les étudiants.
16. Près des toilettes pour femmes, le panneau indiquant les différents numéros des salles et leur direction a de bonnes couleurs contrastantes et les caractères sont de bonne taille.
17. Il devrait y avoir un panneau portant le symbole du fauteuil roulant, visible de l'entrée principale, pour indiquer où se trouvent les toilettes accessibles dans l'immeuble.
18. La salle de conférence (125) est spacieuse et accessible; l'éclairage est bon.

19. Les panneaux placés sur les portes des salles de classe ont de bonnes couleurs contrastantes et les caractères sont de bonne taille.
20. Les casiers du couloir sont accessibles.
21. La fontaine devant la salle de technologie de l'information est accessible.
22. Les toilettes pour femmes (107) sont accessibles, mais il faudrait une poignée à l'extérieur de la porte de la cabine.
23. Les bureaux du personnel (102) sont spacieux et l'éclairage est bon.
24. La cafétéria est accessible et est dotée d'une fontaine basse. Le petit palier à une marche aurait besoin d'une rampe portative pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse y avoir accès. La sortie extérieure de la cafétéria avait un rebord de 16 cm au cours de la dernière visite, ce qui a été corrigé depuis.
25. Le salon du personnel et la sortie n° 11 sont accessibles.
26. Dans le magasin, un membre du personnel est présent pour répondre aux clients, l'accès aux fournitures n'étant pas autorisé.
27. L'amphithéâtre (141) est spacieux et l'éclairage est bon. Une personne en fauteuil roulant peut s'installer sur le palier principal. Nous recommandons que soient posées des bandes d'avertissement de couleur jaune sur chaque marche.
28. Dans les toilettes pour femmes (147), le miroir devrait être abaissé. Les douches ne sont pas accessibles.
29. Les toilettes de la salle de premiers soins devraient avoir des barres d'appui et une poignée à l'extérieur de la porte de la cabine.
30. Dans la salle de gaz naturel et propane, une couverture antifeu et un extincteur d'incendie se trouvent à une bonne hauteur.

31. Les toilettes unisexes (223) sont accessibles.
32. Les toilettes unisexes du personnel devraient avoir une barre d'appui et un panneau indiquant l'accessibilité en fauteuil roulant devrait être posé sur la porte.
33. La sortie n° 17 est accessible.
34. La salle de formation en tenue de bar n'est pas accessible, les comptoirs étant fixes et hauts.
35. La tension de la poignée du laboratoire de cuisine devrait être réduite. Le laboratoire a un bassin oculaire et un détecteur de gaz accessibles.
36. La salle à manger à côté du laboratoire de cuisine est accessible. Les toilettes pour femmes (B) devraient avoir une ouverture sous un évier et des barres d'appui. Le dispensateur de savon devrait être abaissé et il faudrait ajouter un deuxième crochet à vêtements plus bas. Les toilettes pour hommes (C) sont semblables.
37. L'ascenseur est accessible.
38. Les toilettes pour hommes (34) ne sont pas accessibles.
39. Il devrait y avoir un symbole de fauteuil roulant sur la porte des toilettes du personnel (32).

CAMPUS DE GRAND-SAULT

40. Le symbole du fauteuil roulant devrait être peint de nouveau sur la place de stationnement réservée aux personnes handicapées.
41. La rampe extérieure donnant accès à l'entrée principale est bonne. Cependant, il devrait y avoir une bande d'avertissement de couleur jaune sur le côté gauche de la rampe où il y a un rebord.
42. Les portes automatiques de l'entrée principale fonctionnent correctement.

43. La fontaine de l'entrée principale est accessible.
44. Il n'y a pas de lampes stroboscopiques reliées au système d'alarme incendie dans cet immeuble.
45. L'immeuble compte deux étages sans ascenseur. Les personnes handicapées doivent savoir quelle entrée est accessible de l'extérieur pour aller à un étage ou à un autre. De plus, elles doivent sortir de l'immeuble pour changer d'étage.
46. Il n'y a pas de portes automatiques pour se rendre dans l'aire d'accueil.
47. Une partie du comptoir du magasin est accessible. Un membre du personnel est toujours présent pour aider en cas de besoin.
48. Le salon du personnel est accessible.
49. Les toilettes pour femmes (205) et les toilettes pour hommes (207) ne sont pas accessibles.
50. L'embrasure de la porte de la bibliothèque est un peu étroite (79 cm).
51. Les bureaux du personnel sont petits et il serait difficile d'y entrer en fauteuil roulant.
52. Les toilettes près de l'entrée principale à l'étage inférieur sont entièrement accessibles.
53. Les comptoirs de la cafétéria sont hauts, mais le four à micro-ondes est accessible. Un membre du personnel est toujours présent pour aider un étudiant si nécessaire.
54. Les toilettes unisexes (B-102) sont accessibles.
55. Les toilettes pour hommes (B-104) sont petites et le miroir devrait être abaissé.

56. Les toilettes pour femmes (B-108) devraient avoir des barres d'appui, des robinets à manette et un deuxième crochet à vêtements plus bas.
57. Les fentes de la rampe pavée devraient être bouchées à la sortie n° 9.
50. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
58. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires ayant des postes de travail fixes fournissent des postes individuels flexibles pour les élèves et le personnel, si nécessaire.
59. Lorsque des poignées de porte et des robinets doivent être remplacés, nous proposons qu'ils le soient par des poignées bec-de-cane et par des robinets à manette.
60. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé pour la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
61. Nous recommandons l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le présent rapport.
62. Il faut trouver un équilibre entre un éclairage adéquat et la conservation de l'énergie. Les collèges devraient recevoir des fonds à cette fin.
63. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC CRAFT AND DESIGN SCHOOL – FREDERICTON
VISITE DES LIEUX — LE 27 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. On ne retrouve aucune zone de stationnement réservée aux personnes handicapées près de l'entrée principale. La Ville de Fredericton possède le terrain en face du collège. On recommande l'aménagement d'une place de stationnement pour personnes handicapées dans la zone briquetée située en face de la rampe. À cet endroit, le stationnement ne bloquera pas la plate-forme de chargement ni la voie d'accès.
2. À la suite des modifications apportées, la rampe d'accès pour fauteuils roulants conduisant à l'entrée principale est maintenant accessible.
3. Depuis la dernière visite, un miroir mural a été installé dans l'ascenseur.
4. Il n'y a pas de lumières stroboscopiques reliées aux systèmes d'alarme incendie dans l'immeuble.
5. L'extincteur d'incendie situé au sous-sol se trouve à une hauteur acceptable.
6. La plaque indicatrice située sur la porte de la salle de photographie est trop haute et difficile à lire.
7. La salle B-2002 est accessible. Des panneaux contreplaqués appuyés contre le mur à l'extérieur de la salle font obstruction.
8. L'éclairage de la salle de poterie (B-003) utilise des ampoules en aluminium suffisamment hautes, ce qui rend l'éclairage adéquat.

9. Le magasin du collège (B-004) est bien éclairé et une partie du comptoir situé à l'entrée est placé suffisamment bas pour être accessible à une personne utilisant un fauteuil roulant. Lorsque le magasin est ouvert, il y a toujours une personne disponible pour aider les clients.
10. Le téléphone public et les casiers sont accessibles.
11. La salle B-006 (d'entretien) est spacieuse et sa porte est munie d'une poignée bec-de-cane.
12. Le salon étudiant est accessible tout comme les machines distributrices qu'on y trouve.
13. Le système de filtration d'air de la salle de poterie (B-013) est digne de mention pour son travail de contrôle des particules en suspension.
14. La fontaine située au rez-de-chaussée près de l'ascenseur n'est pas accessible. Elle comporte toutefois un distributeur de gobelets en papier, mais ce dernier est vide.
15. Dans l'entrée principale, on observe très distinctement une plaque indiquant aux visiteurs la direction du bureau de l'administration au deuxième étage.
16. Il n'y avait pas de toilettes au sous-sol ni au deuxième étage.
17. L'information concernant le collège, que l'on retrouve sur les étagères, est accessible.
18. Les salles 1002 et 1022A sont accessibles.
19. Les toilettes pour les femmes (1004) sont accessibles. Sur sa porte, on devrait retrouver un symbole du fauteuil roulant.
20. Dans les toilettes (accessibles) pour les hommes (1003), il est nécessaire d'ajouter une poignée sur le côté extérieur de la porte de la cabine et d'afficher un symbole du fauteuil roulant sur la porte principale.

21. La salle de classe (1007) possède des chaises individuelles, un bon éclairage et des vitrines d'exposition qui sont à une bonne hauteur. L'horaire de la salle que l'on retrouve sur la porte doit être affiché en plus gros caractères.
22. La salle 1010 possède des postes de travail fixes qui doivent être adaptés pour accueillir les personnes utilisant un fauteuil roulant. Notons que chaque poste de travail possède son système individuel de ventilation.
23. La salle 1012 est spacieuse et sa porte est munie d'une poignée à levier.
24. Le palier extérieur de la sortie située près de la salle 1012 requiert une bande jaune d'avertissement en haut des deux escaliers de quatre marches.
25. Les dispositifs de la salle de martelage située dans la pièce destinée aux métaux (1013) sont accessibles. Il est important d'inclure des lumières stroboscopiques reliées aux systèmes d'alarme incendie dans cette salle, puisque le facteur bruit y est très présent.
26. On doit abaisser le téléphone situé en face de la salle 1010E pour le rendre accessible.
27. Le babillard près de l'ascenseur est accessible.
28. Les bureaux du personnel situés au deuxième étage sont munis de larges portes. Les étudiants utilisant un fauteuil roulant peuvent y circuler.
29. La chambre noire de la zone de photographie n'est pas accessible.
30. La salle 2008 est spacieuse et accessible.
31. Les casiers du troisième étage sont accessibles.
32. La salle de mode (3004) située au troisième étage est un peu encombrée. On devra effectuer du rangement afin que les personnes qui utilisent un fauteuil roulant puissent y circuler.

33. Le seuil de la salle 3005 est un peu élevé.
34. On recommande de relier des lumières stroboscopiques aux systèmes d'alarme incendie dans les laboratoires d'informatique (3006 et 3008).
35. Les toilettes pour les hommes et les femmes (3009 et 3010) sont accessibles. On doit afficher un symbole du fauteuil roulant sur la porte. On recommande cependant de placer le miroir plus bas et d'ajouter un second crochet pour les vêtements plus bas également.
36. De façon générale, le salon du personnel est accessible. La cafetière pourrait être plus près du bord du comptoir.
37. La bibliothèque est spacieuse et accessible. De même façon, les boîtes aux lettres des enseignants situées dans la bibliothèque sont accessibles.
38. Il est nécessaire d'apposer des bandes jaunes d'avertissement en haut de l'escalier situé près de la bibliothèque, tout comme en haut de l'escalier situé près de la salle 4001.
39. La porte du vieil ascenseur mesure 26 pouces (66 cm), ce qui la rend inutilisable pour une personne en fauteuil roulant qui souhaite monter au quatrième étage.
40. Les salles 4003 et 4006 situées au quatrième étage sont accessibles.
41. Les toilettes situées au quatrième étage ont une porte étroite, mais sont spacieuses à l'intérieur. On recommande l'ajout d'une barre d'appui latérale autoportante afin de les rendre partiellement accessibles.
42. Les bureaux des formateurs (4002) sont spacieux.
43. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.

44. On recommande que tous les ateliers et les laboratoires ayant des postes de travail fixes aient également des postes de travail individuels flexibles pour les étudiants et les membres du personnel qui en ont besoin.
45. On propose d'installer des poignées bec-de-cane aux portes ainsi qu'une robinetterie à levier lorsque viendra le temps de les changer.
46. On a remis au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé dans la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
47. On recommande l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.
48. Un juste équilibre doit exister entre un éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Une aide financière devrait être accordée aux collèges pour traiter cette situation.
49. On rappelle à l'institution que toutes les rampes d'accès et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées doivent être dégagées de la glace et de la neige durant la saison hivernale.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC – CAMPUS DE MIRAMICHI
VISITE DES LIEUX – LE 24 SEPTEMBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. On a peint le pictogramme d'accessibilité en bleu dans les aires de stationnement situées près de l'entrée principale qui sont réservées aux personnes ayant des handicaps. Il figurait aussi sur le poteau au bout de chaque stationnement.
2. La bordure à l'avant de la rampe conduisant aux portes de l'entrée principale était d'environ 3-3/4 cm. Il faudrait prolonger la rampe de manière à ce qu'elle soit de niveau. Une bande de couleurs contrastantes à la tête de la rampe est nécessaire afin d'avertir les gens qui quittent le bâtiment de la présence du rebord.
3. Il faudrait poser un plus grand panneau de mise en garde de l'ouverture automatique de la porte. Les portes automatiques de l'entrée principale et du bureau d'accueil fonctionnaient de manière adéquate.
4. Le panneau indiquant qu'une porte automatique menait au bureau d'accueil était bien visible.
5. Le comptoir d'accueil était un peu haut, mais il y en avait un autre dont on pouvait se servir pour remplir des formulaires.
6. Le guichet automatique bancaire était à une bonne hauteur, mais une chaise verte en bloquait l'accès.
7. Aucune lampe stroboscopique n'était raccordée au système d'alarme incendie du bâtiment.
8. L'ascenseur était suffisamment grand pour permettre les manœuvres d'un fauteuil roulant ou d'un scooter.

9. Comme les toilettes des femmes (A-B015) au sous-sol n'étaient pas accessibles, il faudrait retirer le pictogramme d'accessibilité sur la porte. Une poignée devrait être installée à l'intérieur et à l'extérieur de la porte de la cabine et le porte-papier hygiénique devrait être plus proche de la cuvette. Il n'y avait pas de barre d'appui derrière la cuvette des toilettes. Un second crochet devrait être posé plus bas sur la porte de la cabine des toilettes. Une ouverture devrait être pratiquée sous l'un des lavabos qui devrait comporter des manettes à volant. Le distributeur de savon devrait être déplacé à côté du distributeur d'essuie-tout.
10. La hauteur de la fontaine située à proximité des toilettes des hommes était adéquate.
11. Il n'y avait pas de barre d'appui dans les toilettes des hommes (A-B009) et le porte-papier hygiénique devrait être plus haut afin de faciliter l'accès au papier. Il n'y avait pas de poignée à l'intérieur de la porte. Le miroir devrait être plus bas. Une ouverture devrait être pratiquée sous l'un des lavabos qui devrait comporter des manettes à volant.
12. On nous a informés des rénovations qui seraient entreprises dans la salle de classe A-B007 et que les postes de travail deviendraient des postes individuels. Le distributeur d'essuie-tout devrait être situé plus bas de même que la trousse de premiers soins. La hauteur du bassin oculaire était appropriée.
13. Les casiers dans le couloir étaient accessibles.
14. Le laboratoire informatique (A-B006) disposait de postes de travail individuels et l'éclairage était adéquat. Aucune lampe stroboscopique n'était raccordée au système d'alarme incendie de la pièce.
15. L'éclairage de la salle de classe A-B004 était convenable.
16. La salle A-B001 n'était pas accessible étant donné la hauteur du seuil de la porte. Nous pensons qu'un seuil d'une telle hauteur permettrait de contenir tout déversement éventuel.

17. La hauteur du panneau et de l'extincteur était appropriée.
18. La salle de conférences (A-1145) située au sous-sol avait une estrade avec des marches. Il y avait une rampe transportable.
19. Les trois marches menant à la salle A-B016 comportaient des bandes de couleurs contrastantes, mais il y aurait dû y avoir une bande jaune de mise en garde en haut des marches.
20. Au sous-sol, le panneau qui indiquait l'ascenseur était trop haut.
21. On ne peut accéder aux toilettes situées dans la salle des premiers soins (A-B023) en fauteuil roulant. On pourrait poser une barre d'appui à proximité de la cuvette à l'intention des personnes faisant l'usage d'une canne.
22. La largeur de la porte de tous les bureaux du personnel était adéquate. La disposition de l'ameublement pourrait être changée afin de permettre l'accès aux bureaux en fauteuil roulant.
23. Dans les toilettes des femmes (A-B037), on recommande de placer le porte-papier hygiénique en haut de la barre d'appui et de poser un second crochet à vêtement. Le miroir devrait être plus bas. Il faudrait réduire la tension de la porte des toilettes, car il faut effectuer un virage marqué pour sortir.
24. Dans les toilettes des hommes (A-B039), on recommande de placer le porte-papier hygiénique en haut de la barre d'appui. Une poignée à l'intérieur de la porte de la cabine devrait être installée, ainsi qu'une deuxième barre d'appui et des manettes à volant sur l'un des lavabos. Il faudrait abaisser le miroir.
25. Un ruban jaune de mise en garde devrait être posé sur le palier à l'extérieur, le long de la rampe pavée située près de la sortie de la salle A-B045. Il faudrait prolonger la rampe.
26. Les aires de stationnement près de cette sortie étaient bien indiquées sur la chaussée et sur le bâtiment.

Édifice St. Michael

27. La rampe pour aller du bâtiment principal jusqu'à l'édifice St. Michael était adéquate.
28. L'aire de stationnement réservée aux personnes ayant des handicaps située à proximité de l'édifice devrait être indiquée par un panneau portant le pictogramme d'accessibilité.
29. Nous avons été heureux de constater que l'entrée du bâtiment était désormais accessible aux personnes ayant des handicaps.
30. Les portes automatiques fonctionnaient. Un tableau répertoire situé dans l'entrée principal indiquait clairement aux visiteurs les diverses aires du bâtiment. Les commandes de l'ascenseur, situées à une bonne hauteur, portaient des inscriptions en braille et comportaient un système d'appel d'urgence.
31. L'éclairage à la sortie de l'ascenseur au niveau 0 était adéquat.
32. Les toilettes des hommes (B-B006) n'étaient pas accessibles, mais il y en avait d'autres qui l'étaient aux premier et troisième étages. Il y aurait dû y avoir un affichage indiquant l'emplacement des toilettes accessibles.
33. On aurait dû poser du ruban jaune et des bandes d'avertissement tactiles sur les marches menant aux toilettes des femmes (B-B011). Cela s'applique également aux marches près de l'ascenseur.
34. Le téléphone public à proximité des toilettes des hommes (B-B006) était trop haut et il y avait un banc vert dans le chemin.
35. On aurait dû poser un deuxième crochet à vêtement et une poignée à l'extérieur de la porte des toilettes des femmes (B-1104B) au niveau 1. Cela s'applique également aux toilettes des hommes (B-1104A).
36. On aurait dû indiquer la cage d'escalier à la sortie du premier étage avec des bandes tactiles et de couleurs contrastantes.

37. La salle de conférence (B-1103A) avait un bon éclairage et des bureaux réglables. On pouvait déplacer le podium et il y avait suffisamment d'espace pour les déplacements en fauteuil roulant.
38. La salle de classe B-1105 disposait de bureaux réglables et de suffisamment d'espace pour permettre à un fauteuil roulant de se déplacer.
39. Il faudrait utiliser des bandes tactiles et de couleurs contrastantes dans toutes les cages d'escalier de l'édifice St. Michael.
40. Les salles de classe situées au niveau 2 disposaient de bureaux individuels et d'un bon éclairage.
41. Les toilettes des femmes (B-2200) n'étaient pas accessibles.
42. Il devrait y avoir un second crochet à l'intérieur ainsi qu'une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la porte des toilettes des femmes (B-3305B) situées au troisième étage. Le distributeur d'essuie-tout devrait être plus bas.
43. Il devrait y avoir une poignée à l'extérieur et un second crochet plus bas à l'intérieur de la cabine des toilettes des hommes (B-3305A). Le distributeur de savon devrait être placé plus bas et déplacé à côté du lavabo.
44. La salle Miramichi River (B-3306) était accessible.
45. Il devrait y avoir une barre d'appui derrière la cuvette et une seconde barre d'appui sur le côté dans les toilettes du personnel (B-3315).

Retour au bâtiment principal

46. Les toilettes des hommes (A-2265) étaient partiellement accessibles. L'espace dont on dispose ne permet pas de les rendre entièrement accessibles. C'est la même chose pour les toilettes des femmes.

47. Il faudrait poser une bande de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier près de la sortie, après la salle A-2268.
48. Certaines toilettes affichaient leur accessibilité même si elles ne l'étaient pas; il faudrait supprimer cet affichage.
49. Les portes automatiques menant à la bibliothèque fonctionnaient correctement. Le comptoir de l'aire de réception principale était un peu haut, mais les postes de travail étaient à une bonne hauteur. Un/une bibliothécaire est à la disposition des étudiants requérant de l'assistance.
50. Au premier étage, les toilettes des hommes et des femmes (A-1152 et A-1150) n'étaient pas accessibles et trop étroites pour un fauteuil roulant.
51. Il faudrait installer dans les toilettes réservées au personnel masculin et féminin (A-1156 et A-1158) une seconde barre d'appui derrière la cuvette, des poignées à l'intérieur et à l'extérieur de la porte de la cabine et un deuxième crochet à vêtement. Le porte-papier hygiénique devrait être situé au-dessus de la barre d'appui latérale et on devrait pratiquer une ouverture sous le lavabo.
52. Il faudrait mettre une bande de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier, près des toilettes A-1154.
53. Les toilettes pour les hommes et les femmes (A-1154 et 1-1155) n'étaient pas accessibles et, puisqu'elles sont à proximité de la cage d'escalier, nous ne recommandons pas de les rendre accessibles.
54. La cafétéria avait des sièges individuels, l'éclairage était adéquat et le comptoir à une bonne hauteur.
55. Il y avait suffisamment d'espace dans les allées du magasin, les tablettes basses étaient accessibles et l'aménagement convenable. Il n'y avait pas de porte d'entrée automatique.
56. La sortie donnant sur le parc de stationnement était munie de portes automatiques qui fonctionnaient correctement. Il y avait une

bordure de béton à la sortie et nous recommandons le remplacement du panneau pour le bouton extérieur, car il est décoloré.

51. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
57. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires munis de postes de travail fixes offrent des postes individuels adaptés aux besoins des étudiants et du personnel, le cas échéant.
58. Nous suggérons qu'au moment de remplacer les poignées de porte et les manettes existantes qu'elles le soient par des poignées bec-de-cane.
59. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport sert de guide d'aménagement pour accès facile aux édifices gouvernementaux.
60. Nous recommandons de consulter le guide pour toutes les pièces du collège, ainsi que celles faisant l'objet du présent rapport, afin de les rendre plus accessibles.
61. Il faut trouver un équilibre entre l'éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Les collèges devraient recevoir un appui financier afin d'être en mesure de relever cet enjeu.
62. Nous rappelons aux établissements que toutes les rampes d'accès et les aires de stationnement réservées aux personnes ayant des handicaps ne doivent être recouvertes de neige ni de glace pendant tout l'hiver.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC - CAMPUS DE MONCTON
VISITE DES LIEUX – LE 16 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. Les quatre places de stationnement réservées aux personnes ayant des handicaps, situées près de l'entrée principale, ont besoin d'être repeintes.
2. Il y a un panneau affichant un fauteuil roulant et la photo d'un véhicule près de l'entrée principale. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une zone de dépôt réservée aux personnes ayant des handicaps. Il faudrait éclaircir la situation en ajoutant une mention sur le panneau.
3. Les portes automatiques menant à l'entrée principale fonctionnent bien.
4. Le téléphone public et le guichet automatique bancaire situés dans l'aire principale sont accessibles.
5. Le bureau de la direction est spacieux et l'éclairage adéquat. L'inscription sur la plaque du bureau devrait comporter de plus grands caractères.
6. L'aire des services d'apprentissage et de certification professionnelle est bien éclairée et les bureaux sont accessibles.
7. La salle de classe (A-1133) comporte des bureaux et des sièges individuels. Il y a une petite estrade et une marche pour y monter. L'installation d'une courte rampe la rend accessible.
8. Nous remarquons qu'il n'y a pas d'affichage sur certaines portes et qu'il est, par conséquent, impossible d'identifier la pièce. On nous dit que s'il n'y a pas de numéro sur la porte, il ne faut pas y entrer puisque certaines pièces ont deux portes. Il devrait y avoir une

flèche sur la porte hors service et une indication invitant à utiliser l'autre porte.

9. Les portes automatiques de la sortie n° 2 ne fonctionnent pas de l'intérieur ni de l'extérieur. En sortant, il y a une bordure de 3 po. Il faudrait niveler la surface au niveau de la porte.
10. La marche du haut et la marche du bas de la cage d'escalier à proximité de la sortie n° 2 ont besoin d'être réparées.
11. La salle des services aux étudiants (A-1126) est accessible.
12. Des lampes stroboscopiques sont raccordées aux systèmes d'alarme incendie dans les locaux de service électrique.
13. On nous dit que la personne chargée d'assurer la sécurité n'est pas toujours dans son bureau à l'entrée. Dans une telle éventualité, nous recommandons de mettre en place une signalisation qui servira à diriger les gens qui ont besoin d'assistance.
14. Les toilettes réservées au personnel masculin (A-1109) ne sont pas accessibles, mais le bouton d'ouverture automatique l'est. Nous recommandons de convertir deux des cabines en une seule en retirant la cloison du milieu. Il en va de même des toilettes réservées au personnel féminin (A-1105).
15. Il y a une fontaine accessible à une personne en fauteuil roulant près des toilettes des hommes.
16. Le bureau des cours par correspondance (A-1108) est spacieux. Nous recommandons que le bureau fournisse des renseignements sous forme numérique afin qu'ils soient gravés sur un CD à l'intention des personnes ayant une déficience visuelle.
17. Les aires du collège prévues pour les services d'orientation et la prestation des services de dispositifs techniques aux personnes handicapées (A-1102) disposent d'un éclairage adéquat. Le bureau des services aux personnes handicapées et de dispositifs techniques déménagera dans la nouvelle section du bâtiment; si ce

déménagement n'avait pas été prévu, nous aurions suggéré l'installation de portes automatiques.

18. Le bureau d'inscription est accessible et son éclairage adéquat.
19. Depuis la dernière visite, l'estrade principale du gymnase a été enlevée.
20. On ne peut accéder aux places assises permanentes du gymnase et il y a peu d'espace pour s'asseoir autour des terrains.
21. Une personne en fauteuil roulant n'a accès à aucune cabine de toilettes dans l'aire du gymnase.
22. Il faudrait installer dans les toilettes des femmes (A-1043) une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine. Il n'y a pas de crochet à vêtements. Le dispositif d'ouverture automatique fonctionne convenablement.
23. Le dispositif d'ouverture automatique de la porte des toilettes des hommes (A-1041) fonctionne bien. Il manque une barre d'appui derrière la cuvette.
24. La librairie pourrait avoir un dispositif d'ouverture automatique. Le comptoir est très haut, mais il est possible de le contourner pour obtenir l'assistance de l'employé de service.
25. Nous remarquons l'absence du pictogramme d'accessibilité sur la porte de certaines toilettes.
26. Il faut avoir une clé pour utiliser les toilettes réservées au personnel (A-1008) qui, par conséquent, ne sont pas accessibles.
27. Les toilettes des hommes (A-1106) ne sont pas accessibles.
28. L'estrade de la cuisine de démonstration (A-1002) utilisée par les instructeurs n'est pas accessible, mais les sièges et les bureaux le sont.

29. Il faudrait faire en sorte que le seuil soit au niveau de la porte de sortie n° 26.
30. Il faudrait poser une bande jaune en haut et en bas de la cage d'escalier près de la sortie n° 26 et remplacer les bandes tactiles sur les marches.
31. La cafétéria et la salle à manger du personnel (A-1021) sont accessibles.
32. Il devrait y avoir un pictogramme de fauteuil roulant près de la table à café pour indiquer aux étudiants et aux visiteurs l'emplacement des toilettes accessibles.
33. La chaise percée est très basse dans les toilettes des hommes (A-1041).
34. Le bureau de l'association étudiante devrait avoir un dispositif d'ouverture automatique. Dans l'intervalle, il faudrait réduire la tension de la porte.
35. La sortie d'urgence près du salon des étudiants devrait être de niveau avec la chaussée.
36. Il faudrait poser du ruban jaune sur le bord de la rampe en béton de la sortie située à côté de la salle A-1050.
37. Le contraste de couleurs et la taille des caractères utilisés par l'affichage aux premier et deuxième étages pour indiquer les salles de classe sont adéquats. Les casiers dans les couloirs sont accessibles.
38. Les toilettes des hommes (B-1011) ne sont pas accessibles.
39. Les salles de classe B-1006 et B-1007 ne sont pas accessibles.
40. La salle de modelage des tôles (B-1001) et le laboratoire des essais de soudage (B-1005) n'étaient pas accessibles; il faudrait les adapter aux besoins individuels des étudiants.

41. Il n'y a pas de flacon compressible pour se rincer les yeux en cas d'urgence dans la salle de fabrication de tôles.
42. La porte de sortie non loin de la salle de fabrication de tôles est trop étroite (largeur de 26 po), et il faudrait réduire sa tension. La rampe extérieure a besoin d'être réparée.
43. Il faudrait poser un ruban jaune et de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier près de la sortie.
44. Il faudrait avoir une bande de couleurs contrastantes en bas et en haut de la cage d'escalier menant à la sortie n° 23.
45. Il faut renuméroter les portes de sortie, car il y a redondance.
46. L'infirmierie (C-1101) n'avait pas de divan ni d'endroit où un étudiant malade pouvait se coucher.
47. Il faudrait poser sur chaque marche de la cage d'escalier à proximité de la sortie 22 une bande de couleurs contrastantes.
48. Les toilettes des femmes (C-1012) et des hommes (C-1014) ne sont pas accessibles.
49. La pente de la rampe située à l'extérieur de la sortie du centre de formation des machinistes était de 12° et trop raide.
50. Il faut emprunter des marches pour se rendre aux ordinateurs et aux bureaux de la salle de classe (C-1009), ce qui la rend inaccessible.
51. Le dispositif d'ouverture automatique de la sortie n° 18 ne fonctionne pas adéquatement.
52. Les toilettes des hommes (C-1105) ne sont pas accessibles.
53. Les casiers situés devant la salle de classe C-1106 sont accessibles.
54. Les salles de classe C-1102, C-1121, C-1106 et C-1120 sont accessibles.

55. Il y a un flacon compressible pour se rincer les yeux dans l'atelier de mécanique automobile (C-1130), mais il devrait être placé plus bas. La salle attenante à l'atelier dispose de tables et de sièges individuels. Nous recommandons le déplacement de quelques tables afin de permettre à un fauteuil roulant d'y entrer.
56. L'extincteur dans le couloir est à une hauteur convenable.
57. La fontaine située à proximité des machines distributrices est accessible.
58. On pourrait rénover les toilettes des hommes (B-1105) afin de convertir deux cabines en une seule cabine accessible. Cela s'applique également aux toilettes des femmes (B-1103).
59. Les bureaux du personnel dans la salle B-1111 ont de larges portes et un éclairage adéquat.
60. On n'a pas besoin d'une clé pour l'ascenseur, mais son tableau de commande devrait comporter des inscriptions en braille et être placé plus bas.
61. Les toilettes des femmes (A-2071) et des hommes (A-2063) ne sont pas accessibles.
62. La fontaine située entre les toilettes est accessible.
63. L'éclairage dans le salon du personnel est adéquat et tout y est accessible.
64. La hauteur des casiers dans le couloir du niveau 2 est adéquate.
65. Il faudrait poser des bandes tactiles sur chacune des quatre marches devant les casiers.
66. Il faudrait poser du ruban jaune en bas et en haut de la cage d'escalier près des casiers.

67. Les toilettes des hommes (A-2008) ne sont pas accessibles, mais deux des trois cabines pourraient être converties en une seule cabine accessible.
68. Les salles de classe A-2001 et A-2006 ayant des sièges individuels, elles pourraient accueillir quelqu'un en fauteuil roulant.
69. Il faudrait poser une bande de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier près de la sortie n° 26.
70. La salle de marketing (A-2039) est accessible.
71. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier de la sortie située en face de la salle A-2031. Il devrait aussi y avoir sur les portes de la sortie un autocollant qui avertit les gens de la présence de la cage d'escalier.
72. Les toilettes et le vestiaire des femmes (A-2027) ne sont pas accessibles. Même remarque pour les toilettes et le vestiaire des hommes (A-2025).
73. Les toilettes des femmes (A-2107) n'étaient pas accessibles. Il faudrait transformer les deux cabines actuelles en une seule pour faciliter l'accès en fauteuil roulant.
74. On nous informe que la section nouvellement rénovée désignée par « Learning Common » offrira notamment des dispositifs techniques aux personnes handicapées (A-1102). Cette salle est bien éclairée et spacieuse. Les portes automatiques latérales fonctionnent bien, mais il devrait aussi y avoir de telles portes de l'autre côté. Il y a amplement de l'espace entre les rayons de la bibliothèque.
75. Il faudrait installer des barres d'appui et un miroir incliné dans les toilettes réservées au personnel féminin (A-2148).
76. Les toilettes des femmes (A-2146) et des hommes (A-2152) ne sont pas accessibles.

77. Il faudrait poser un crochet à vêtements, abaisser le miroir et déplacer le distributeur de savon à côté du lavabo dans les toilettes des hommes (A-2150).
78. La fontaine à côté des toilettes des hommes (A-2152) n'est pas accessible. Nous recommandons la pose d'un distributeur de gobelets.
79. Les toilettes des femmes (A-2204) ne sont pas accessibles.
80. La salle de classe (A-2211), de même que la salle de classe (A-2201) qui possède des postes individuels sur le côté, sont toutes les deux accessibles.
81. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier à la sortie du second étage à côté des machines distributrices.
82. Les postes de travail fixes dans la salle A-2215 sont trop hauts.
83. Les casiers et les babillards situés au deuxième étage dans le couloir sont à une hauteur convenable.
84. Il faudrait que les lampes stroboscopiques du laboratoire informatique (A-2225) soient raccordées au système d'alarme incendie après les heures de classe.
85. Les toilettes des hommes (A-2210) ne sont pas accessibles.
86. Le contraste de couleurs et la taille des caractères de l'affichage sur les portes des classes sont adéquats.
87. Il faudrait installer des barres d'appui dans les toilettes réservées au personnel (A-2208) et des hommes (A-2206) afin qu'elles soient partiellement accessibles.
88. Les toilettes des femmes (A-1214) et des hommes (A-1216) au rez-de-chaussée ne sont pas accessibles.

89. Les postes de travail dans la salle A-1221A, Computer Systems Technicians, sont trop hauts. Il faudrait ajouter un bureau plus bas adapté à un fauteuil roulant.
90. La salle A-1221D a des bureaux individuels et des sièges accessibles.
91. Le seuil de porte des sorties 4, 5, 6 et 8 est trop élevé. L'obstacle est tel qu'une personne en fauteuil roulant ne peut sortir.
92. Il y a une cabine dans les toilettes du personnel (A-1234); nous recommandons le retrait des cloisons de la cabine afin de permettre à un fauteuil roulant d'entrer. Il faudrait installer des barres d'appui, retirer ou déplacer la tuyauterie sous le lavabo afin de permettre à un fauteuil de s'en approcher. Il faudrait ajouter un crochet à vêtements et convertir les toilettes afin qu'elles soient accessibles.
93. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier situé à proximité des salles A-3215, A-3221 et A-3234.
94. Le laboratoire de chimie (A-3215) possède des postes de travail fixes qui sont trop hauts.
95. Les toilettes des femmes (A-3202) et des hommes (A-3152) ne sont pas accessibles.
96. La fontaine située à côté de la salle A-3152 est trop haute et, par conséquent, inaccessible. Dans l'intervalle, nous recommandons d'installer un distributeur de gobelets en papier.
97. Les toilettes des hommes (A-3150) peuvent être accessibles si on abaisse le miroir, les distributeurs de savon et d'essuie-tout et si on y pose des barres d'appui.
98. On peut installer des barres d'appui dans les toilettes du personnel (A-3148) afin de les rendre partiellement accessibles.
99. Les toilettes des femmes (A-3146) ne sont pas accessibles.

100. Une clé permet l'accès aux toilettes réservées aux femmes (A-3136) et aux hommes (A-3134). Les toilettes seront accessibles si on y installe des barres d'appui, si on abaisse le miroir, le distributeur de savon et que l'on pose un crochet à vêtements plus bas.
101. La salle de conférences (A-3141) est spacieuse et accessible.
102. Il faudrait poser une bande jaune en haut de la cage d'escalier de la sortie n° 3.
103. Les toilettes réservées au personnel féminin (A-3112) ne sont pas accessibles.
104. Il y a une fontaine accessible à côté de la salle A-3118.
105. Il faudrait abaisser le miroir dans les toilettes des hommes (A-3106), installer une barre d'appui derrière la cuvette, un second crochet à vêtements et une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la porte de la cabine.
106. Il faudrait poser dans les toilettes des femmes (A-3108) une barre d'appui derrière la cuvette, un second crochet plus bas et une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la porte de cabine qui a été installée. Le distributeur de savon devrait aussi être plus bas.
107. Il faudrait poser du ruban jaune au 3^e étage en haut de la cage d'escalier près de la sortie.
108. Au 3^e étage, les téléphones publics à proximité des casiers sont à une bonne hauteur.
109. La fontaine située à côté de la salle A-3025 n'était pas accessible. Nous recommandons l'installation d'un distributeur de gobelets en papier.
110. Les toilettes des femmes (A-3025) et des hommes (A-3008) ne sont pas accessibles.

111. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier près de la salle A-3008.
112. La fontaine à côté de la salle A-3006 est accessible.
113. Les toilettes des hommes (A-3006) ne sont pas accessibles.
114. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier près de la salle A-3002.
115. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
116. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires équipés de postes de travail fixes offrent des postes individuels adaptés aux besoins des étudiants et du personnel, le cas échéant.
117. Nous suggérons qu'au moment de remplacer les poignées de porte et les manettes existantes qu'elles le soient par des poignées bec-de-cane.
118. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé dans la conception architecturale sans obstacle des édifices gouvernementaux.
119. Nous recommandons l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.
120. Il faut trouver un équilibre entre l'éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Les collèges devraient recevoir un appui financier afin d'être en mesure de relever cet enjeu.
121. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
CCNB - CAMPUS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE
VISITE DES LIEUX – LES 4 et 5 NOVEMBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

**CAMPUS DE CARAQUET (ANCIENNE ÉCOLE DES PÊCHES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK)**

1. L'entrée principale n'est pas accessible : elle compte plusieurs marches et n'a pas de bateau de trottoir. L'entrée à mi-étage complique les choses. Il n'y a aucun dispositif d'ouverture automatique des portes de l'entrée principale.
2. Il faut repeindre le pictogramme d'accessibilité dans l'aire de stationnement réservée aux personnes ayant des handicaps, située près de l'entrée principale.
3. Les toilettes des hommes situées dans l'aire de réception ne sont pas accessibles.
4. Les bureaux du personnel situés près de la réception sont spacieux et l'éclairage y est adéquat.
5. La fontaine de l'aire de réception est trop haute. Il faudrait installer un distributeur de gobelets en papier.
6. Les brochures sur le présentoir sont accessibles.
7. Il faudrait poser dans les toilettes des femmes des barres d'appui, des crochets à vêtements et rapprocher le porte-papier hygiénique de la cuvette.
8. La salle de conférence (220) est accessible.

9. Les toilettes des femmes (229) sont petites et inaccessibles. Le lavabo et le meuble bloquent l'accès à la cuvette. Depuis la dernière visite, une barre d'appui latérale a été posée.
10. Les toilettes des hommes ont deux petites cabines et une marche jusqu'aux urinoirs. Les deux cabines devraient être converties en une cabine accessible en fauteuil roulant.
11. L'éclairage dans les salles 237, 241, 245 et 257 est adéquat et elles sont tout à fait accessibles.
12. Les bureaux du personnel (258) sont spacieux.
13. Aucun obstacle n'est à noter dans les couloirs très propres.
14. La fontaine à côté de la salle 265 est accessible.
15. Depuis la dernière visite, une entrée accessible a été construite près de la nouvelle aile. La nouvelle entrée est nivelée et est équipée d'un dispositif d'ouverture automatique.
16. Il faudrait poser un pictogramme d'accessibilité sur la porte des toilettes des hommes (265). Il faudrait aussi rapprocher le porte-papier hygiénique de la cuvette.
17. Il faudrait poser une poignée sur l'extérieur de la porte de la cabine des toilettes des femmes (266) et un deuxième crochet à vêtements.
18. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier près des toilettes.
19. Le dispositif d'ouverture automatique de la sortie n° 9 fonctionne correctement.
20. On a construit, depuis la dernière visite, un ascenseur dans la nouvelle aile. Il faudrait poser un miroir incassable en face de la porte de l'ascenseur.
21. Il faudrait poser du ruban jaune en haut de la cage d'escalier près de l'ascenseur.

22. Le comptoir du centre de documentation (192) est haut, mais un bureau plus bas peut être utilisé par une personne en fauteuil roulant.
23. Les toilettes des femmes (179) auraient besoin de barres d'appui ainsi que d'un second crochet à vêtements et d'un distributeur de savon plus bas. On pourrait enlever les cloisons de la cabine afin de rendre la salle accessible à un fauteuil roulant.
24. Dans les toilettes des hommes (180), il faudrait pratiquer une ouverture sous le lavabo et poser un deuxième crochet à vêtements plus bas. Il faudrait abaisser le miroir et le distributeur de savon.
25. La fontaine à côté des toilettes des femmes est accessible.
26. Le seuil de la sortie n° 4 comporte une bordure de 4 po.
27. Il faudrait poser du ruban jaune pour signaler la cage d'escalier situé avant la sortie n° 5.
28. La salle des moteurs (132) n'est pas accessible.
29. On peut accéder à la salle des casiers n° 134.
30. Il faudrait soit abaisser la fontaine située à côté de la salle n° 130, soit installer un distributeur de gobelets.
31. Les toilettes pour les hommes et les femmes étaient trop petits. Il leur faudrait poser des barres d'appui et un second crochet à vêtements plus bas.
32. Dans les toilettes pour les hommes et les femmes à côté de la salle n° 110, il faudrait installer un second crochet à vêtements plus bas.
33. Il faudrait poser des bandes tactiles sur les marches de l'atelier de métallurgie et une bande contrastante jaune en haut de la cage d'escalier.

34. Dans l'édifice multifonctionnel d'aquaculture, un laboratoire contenant des seaux pour les truites ne permet pas à un fauteuil roulant de circuler entre les seaux. L'entrée principale est de niveau, mais n'est pas équipée de portes automatiques.
35. Le comptoir du magasin est élevé, mais on peut compter sur l'aide d'un employé.
36. Le salon des étudiants est spacieux et accessible.
37. Les toilettes des femmes (175) et des hommes (174) sont accessibles.
38. L'éclairage dans la cafétéria est un peu faible. Le four à micro-ondes, les condiments, la table et les chaises sont accessibles. Le menu est placé à une bonne hauteur et les caractères sont assez gros.
39. L'entrée de la piscine publique a une bordure de 7 cm et n'est équipée d'aucun dispositif d'ouverture automatique. Une fois à l'intérieur, il faut descendre sept marches pour arriver au vestiaire. On a posé des bandes tactiles sur les marches. Il faut emprunter des marches pour se rendre à la piscine.
40. Les vestiaires des hommes et des femmes dans l'aire de la piscine ne sont pas accessibles.
41. La piscine n'était pas accessible : aucun dispositif n'avait été prévu pour soulever les personnes ayant des handicaps. L'aire de la piscine était également mal éclairée.
42. Le vestiaire pour les hommes et les femmes n'est pas accessible. Une bordure de 10 cm conduit aux douches et une marche de 13 cm aux urinoirs. Les cabines des toilettes ne sont pas accessibles : elles sont trop petites, n'ont pas de barres d'appui, de crochet à vêtements bas ni de poignées de porte à l'intérieur. Les séchoirs à main sont trop hauts et les deux cabines pour se changer sont très petites.

CENTRE DES MESURES D'URGENCE EN MER « LE FUME »
(EMPLACEMENT DIFFÉRENT DANS LA RÉGION DE
CARAQUET)

43. L'aire de stationnement réservée aux personnes ayant des handicaps a besoin d'être repeinte.
44. Il faut monter trois marches pour se rendre à l'entrée principale.
45. Il y a deux toilettes pour les hommes et les femmes, mais elles sont toutes les deux inaccessibles.
46. Les toilettes du personnel sont également inaccessibles.

CAMPUS DE TRACADIE
(EMPLACEMENT DIFFÉRENT DEPUIS LA DERNIÈRE VISITE)

47. L'entrée principale est inaccessible.
48. Il faudrait poser des bandes tactiles sur les marches de l'escalier menant au 2^e étage et du ruban jaune en haut de la cage d'escalier.
49. Le contraste de couleurs et la taille des numéros de porte des salles de classe sont adéquats.
50. La fontaine située à côté des toilettes des femmes est accessible en fauteuil roulant.
51. La tension de la porte menant aux toilettes des femmes doit être réduite. Il faudrait avoir deux crochets à vêtements et deux barres d'appui, une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine. Le miroir et le distributeur de savon devraient être posés plus bas.
52. L'ascenseur qui fonctionne sans clé est spacieux, ses boutons et le téléphone d'urgence sont à une bonne hauteur.
53. Il n'y a pas de sortie d'urgence accessible en fauteuil roulant au deuxième étage.

54. Il faudrait abaisser les numéros 218 et 219 sur les portes de ces salles de classe.
55. Aucune lampe stroboscopique n'est raccordée au système d'alarme incendie du bâtiment.
56. On peut accéder à la salle des casiers située près de la salle 228.
57. Il faudrait installer une bande jaune en haut de la cage d'escalier près de la fontaine.
58. Les salles de classe du bâtiment sont spacieuses et adéquatement éclairées.
59. Le salon des enseignants a des sièges individuels et est spacieux. Le lavabo et le comptoir sont trop hauts.
60. Il y a un pictogramme sur la porte des toilettes pour les hommes et les femmes; il faudrait y installer des barres d'appui, un crochet à vêtements et abaisser le miroir.
61. Il y a une rampe en bois inclinée de 5° à l'entrée du premier étage. La porte d'entrée ne s'ouvre pas complètement.

CAMPUS DE SHIPPAGAN
(EMPLACEMENT DIFFÉRENT DEPUIS LA DERNIÈRE VISITE)

62. Les deux aires de stationnement près de l'entrée principale sont bien indiquées. Il y a aussi un bateau de trottoir et une rampe d'accès en béton. De l'extérieur de l'entrée principale, les portes automatiques ne fonctionnent pas.
63. Le comptoir des services aux étudiants est trop haut. La pièce est spacieuse et l'éclairage approprié.
64. Les bureaux réservés au personnel sont spacieux et accessibles.
65. Les casiers et la fontaine à côté de la salle 163 sont accessibles.

66. Le contraste de couleurs et la taille des caractères du panneau de la classe n° 166 sont convenables.
67. On peut accéder aux salles de classe 166 et 165.
68. Il faudrait réparer la fissure dans le béton à l'extérieur de la sortie n° 163.
69. On peut facilement accéder au salon des étudiants. Nous recommandons d'abaisser la tablette supérieure à côté du four à micro-ondes. Le babillard est placé à une bonne hauteur, mais une table en bloque l'accès.
70. Le centre de documentation (154) est spacieux et bien éclairé.
71. Les toilettes des femmes du premier étage sont accessibles. Il faudrait poser un pictogramme d'accessibilité sur la porte et un second crochet plus bas.
72. Les toilettes des hommes au premier étage sont accessibles. Il faudrait poser un pictogramme d'accessibilité sur la porte et un second crochet à vêtements plus bas. Les robinets sont équipés d'un détecteur de mouvement, ce qui est digne de mention.
73. Il faudrait déplacer les sièges des bureaux des enseignants afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'y entrer. Le comptoir de réception est trop élevé, mais il y en a un autre à l'autre extrémité qui est accessible.
74. La salle 124 a des fournitures pour le personnel, des boîtes aux lettres, un télécopieur et une photocopieuse qui sont accessibles.
75. La salle des ordinateurs (123) est encombrée de boîtes et d'obstacles qui entravent le passage d'un fauteuil roulant. On nous dit que cette salle sera bientôt située dans un lieu plus accessible.
76. Les machines distributrices sont à une bonne hauteur et la photocopieuse à côté est accessible.

77. L'éclairage dans la salle de conférences (132) est adéquat, le lavabo muni de manettes à volant, la cafetière et le tableau blanc sont accessibles. Les sièges le sont également.
78. La sortie n'est pas équipée d'un dispositif d'ouverture automatique. Il y a un bateau de trottoir à proximité de l'entrée IRZC et de l'entrée principale du collège.
79. Le bureau des administrateurs est spacieux et bien éclairé. Le comptoir à l'entrée étant trop haut, il faudrait mettre une petite table à la disposition des personnes handicapées.
80. On ne peut accéder aux toilettes réservées au personnel masculin et féminin.
81. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
82. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires équipés de postes de travail fixes offrent des postes individuels adaptés aux besoins des étudiants et du personnel, le cas échéant.
83. Nous suggérons qu'au moment de remplacer les poignées de porte et les manettes existantes qu'elles le soient par des poignées bec-de-cane.
84. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé pour la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
85. Nous recommandons l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le rapport.
86. Il faut trouver un équilibre entre l'éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Les collèges devraient recevoir un appui financier afin d'être en mesure de relever cet enjeu.

87. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC – CAMPUS DE St. ANDREWS
VISITE DES LIEUX – LE 3 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. Les deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées près de l'entrée principale sont bien indiquées avec le logo bleu. Des poteaux portant le symbole du fauteuil roulant devraient être installés au bout de chaque place. La place de stationnement de droite n'est pas de niveau et il faudrait donc y ajouter de l'asphalte.
2. Lorsqu'on arrive du stationnement, il y a un trou sur le côté de la rampe, lequel devrait être comblé. Ce côté de la rampe devrait être mis de niveau.
3. Les portes automatiques de l'entrée principale fonctionnent correctement.
4. Il n'y a pas de portes automatiques pour se rendre à l'aire d'accueil. Une extrémité du bureau d'accueil devrait être abaissée pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse avoir accès au comptoir pour signer les formulaires.
5. L'éclairage de l'entrée principale est adéquat.
6. Le tableau d'information à l'entrée principale se trouve à une bonne hauteur.
7. Le guichet automatique, les tableaux d'affichage et le téléphone public sont accessibles.
8. La cafétéria a des sièges individuels et les comptoirs sont bas.
9. De façon générale, la taille des caractères utilisés pour la signalisation indiquant les salles de classe et pour la signalisation

placée dans les couloirs est correcte, tout comme le contraste des couleurs.

10. Le panneau indiquant « Gentlemen », sur la porte des toilettes pour hommes, réservées au personnel, est trop petit et les toilettes ne sont pas accessibles.
11. Il y a une bande d'avertissement tactile sur chaque marche de l'escalier devant la librairie. Il devrait y avoir aussi une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de l'escalier.
12. Les portes automatiques de la librairie fonctionnent correctement. Il devrait y avoir un collant sur la porte vitrée pour avertir les personnes dont la vue est faible. La librairie est spacieuse et l'éclairage adéquat. Le comptoir est un peu haut, mais le personnel est disponible pour aider les clients.
13. Au premier étage, les toilettes pour hommes et pour femmes, en face de la librairie, seront transformées en toilettes accessibles. Pour l'instant, les toilettes accessibles se trouvent au deuxième étage.
14. Les casiers près de la librairie sont à une bonne hauteur.
15. La fontaine entre les casiers n'est pas accessible en fauteuil roulant et il devrait donc y avoir un distributeur de gobelets en papier.
16. La salle de classe A-1217 a des chaises et des pupitres individuels.
17. Dans la nouvelle annexe, des lampes stroboscopiques sont reliées à un système d'alarme incendie, mais pas dans l'autre immeuble plus ancien.
18. Les postes de travail de la salle de réfrigération et de climatisation de l'air (A-1210) sont trop hauts.
19. Les couleurs contrastées et la taille des caractères des panneaux sur les portes devraient être uniformes.

20. Il y a un numéro sur les deux portes de la salle de classe A-1209. Nous recommandons qu'il n'y ait qu'un seul numéro sur l'une des deux portes. La salle de classe a des chaises et des pupitres individuels.
21. Il devrait y avoir une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de l'escalier près de la sortie.
22. Le seuil des portes menant à la salle A-1200 devrait être mis de niveau.
23. La petite rampe qui donne accès à la salle A-1200 a un angle de 8°, ce qui est trop incliné. Elle devrait être prolongée pour qu'il y ait un endroit mis de niveau. De plus, il n'y a pas assez d'espace pour ouvrir la porte et monter sur la rampe en même temps.
24. La rampe donnant accès à la salle A-1201 devrait être plus large.
25. Il n'y a pas de portes automatiques à la sortie au bout du couloir et le seuil des portes devrait être au niveau.
26. La salle à manger Lady Dunn est accessible.
27. L'estrade du gymnase n'est pas accessible à partir de l'étage. Une personne en fauteuil roulant ne pourrait pas se rendre aux sièges permanents du gymnase à cause des marches.
28. Les toilettes et le vestiaire du gymnase ne sont pas accessibles. Les toilettes près du gymnase ne sont pas accessibles non plus.
29. Il devrait y avoir une bande d'avertissement de couleur de couleur jaune à chaque extrémité du portemanteau mobile, à l'extérieur du gymnase, ainsi qu'en haut et en bas de l'escalier près du gymnase.
30. Le seuil de la sortie près du gymnase est de 7,5 cm environ, ce qui est trop haut.
31. La cuisine (A-1220) est spacieuse et propre et les portes ont des poignées bec-de-cane.

32. Le seuil de la sortie près des bureaux est trop élevé.
33. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune en haut des quatre marches de la salle A-1111.
34. Le poste manuel d'alarme incendie, près de la salle à manger Lady Dunn, se trouve à une bonne hauteur.
35. Il faudrait une signalisation indiquant où se trouve l'ascenseur.
36. Les boutons de contrôle de l'ascenseur devraient avoir des indications en braille et il faudrait un miroir incassable au fond de l'ascenseur, en face de la porte.
37. Quelques sièges de la rangée K devraient être enlevés pour faire de la place pour un fauteuil roulant en haut des sièges permanents du gymnase.
38. Les toilettes pour femmes et pour hommes situées devant le gymnase ne sont pas accessibles.
39. La fontaine située près de la porte du gymnase au deuxième étage est trop haute. Il faudrait ajouter un distributeur de gobelets en papier pour compenser.
40. La salle de conférence A-2100 et le salon des étudiants (A-2101) sont accessibles.
41. Une bande d'avertissement de couleur jaune devrait être installée en haut de l'escalier situé près de la salle commune au deuxième étage.
42. Le secteur de l'administration est accessible.
43. Une signalisation adéquate, placée en haut de la porte près de l'ascenseur, indique où se trouvent les différentes salles de l'immeuble.
44. Le seuil de porte devant les salles A-2240 et A-2246 a un rebord.

45. Le téléphone mural près des casiers postaux du deuxième étage devrait être abaissé.
46. Il faudrait poser des bandes tactiles sur chaque marche de l'escalier à côté de la salle A-2248 et une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de cet escalier.
47. Il faudrait des bandes de couleurs contrastées dans l'escalier devant la salle A-2226.
48. Les portes automatiques des toilettes pour femmes devant les casiers et la salle A-2226 ne fonctionnent pas correctement. Il faudrait un deuxième crochet à vêtements plus bas à l'intérieur de la cabine des toilettes et un des miroirs devrait être incliné pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de se voir.
49. La porte automatique des toilettes pour hommes devant la salle A-2224 fonctionne correctement. Dans la cabine accessible, le banc en bois devrait être enlevé parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour qu'une personne puisse passer d'un fauteuil roulant au siège des toilettes.
50. La fontaine située près de la salle A-2222 est trop haute. Un distributeur de gobelets en papier devrait être ajouté pour compenser.
51. La bibliothèque a des chaises individuelles; une affiche indique les heures d'ouverture; l'éclairage est bon; un ou une aide-bibliothécaire peut aider les usagers à prendre les livres sur les étagères. L'un des ordinateurs devrait être surélevé pour en permettre l'utilisation en fauteuil roulant. Il n'y a pas de porte automatique, mais les portes sont maintenues ouvertes.
52. Le salon du personnel (A-2214) a des fauteuils individuels et les appareils (c.-à-d. réfrigérateur et micro-ondes) sont accessibles.
53. La salle de classe A-2212 a des sièges et des pupitres individuels.

54. Le laboratoire d'informatique (A-2206) devrait avoir une lumière stroboscopique reliée au système d'alarme incendie pour alerter les personnes sourdes qui pourraient se trouver seules au laboratoire.
55. Il faudrait poser une bande de couleurs contrastées en haut de l'escalier près du local A-2204.
56. Un bureau individuel au laboratoire CISCO (A-2208) devrait être enlevé pour permettre l'accès à une personne en fauteuil roulant.

Nouvelle annexe des métiers

57. Un panneau de stationnement pour personnes handicapées devrait être posé sur un poteau devant la place de stationnement réservé aux personnes handicapées devant l'immeuble.
58. Les portes automatiques de l'entrée de l'annexe fonctionnent correctement.
59. Les toilettes pour femmes et pour hommes près de l'entrée sont plutôt accessibles. Cependant, les toilettes pour femmes devraient avoir un deuxième crochet à vêtements plus bas à l'intérieur de la cabine et le distributeur de papier hygiénique devrait être rapproché des toilettes. Les toilettes pour hommes devraient aussi avoir un deuxième crochet plus bas.
60. Les casiers et la fontaine se trouvent à une bonne hauteur.
61. Toutes les portes avaient des poignées bec-de-cane, ce qui est louable.
62. Les pupitres de la salle d'informatique C-1012 se trouvent à une bonne hauteur et il y a des chaises individuelles.
63. La salle C-1014 a des chaises et des pupitres individuels.
64. L'immeuble a des lumières stroboscopiques reliées à l'alarme incendie.

65. Il faudrait une zone pavée, au niveau, devant la sortie au bout du couloir pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse sortir en sécurité en cas d'urgence.
66. M. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource concernant les questions relatives à l'accessibilité des installations.
67. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires ayant des postes de travail fixes fournissent des postes individuels flexibles pour les élèves et le personnel, si nécessaire.
68. Lorsque des poignées de porte et des robinets doivent être remplacés, nous proposons qu'ils le soient par des poignées bec-de-cane et par des robinets à manette.
69. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport sert de guide pour la conception de l'accessibilité dans les immeubles gouvernementaux.
70. Nous recommandons que ce guide soit utilisé pour toutes les pièces du collège afin de les rendre plus accessibles, comme les pièces échantillonnées dans le présent rapport.
71. Il faut trouver un équilibre entre un éclairage adéquat et la conservation de l'énergie. Les collèges devraient recevoir des fonds à cette fin.
72. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC - CAMPUS DE SAINT JOHN
VISITE DES LIEUX – LE 2 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

1. Il faudrait repeindre en bleu le pictogramme d'accessibilité des places de stationnement réservées aux personnes ayant des handicaps situées près de l'entrée principale. Il faut remplir le trou dans l'une des places de stationnement réservées.
2. La rampe menant à l'entrée principale est adéquate et les portes automatiques fonctionnent bien.
3. Les bureaux d'administration dans la salle C-1133 disposent d'un éclairage adéquat et sont suffisamment spacieux pour permettre à un fauteuil roulant d'y circuler.
4. Le contraste de couleurs et la taille des caractères des panneaux sur les portes sont convenables.
5. Il faudrait poser des lampes stroboscopiques et les raccorder au système d'alarme incendie du bâtiment.
6. Le seuil de porte à la sortie de la salle C-1124 est élevé.
7. Les portes automatiques de la bibliothèque fonctionnent bien, le comptoir de l'entrée principale est à la bonne hauteur et il y a beaucoup d'espace autour de la barrière de sécurité. On peut accéder aux postes de travail individuels en fauteuil roulant. L'espace entre les rayons permet de circuler, l'éclairage et les affichettes des rayons sont adéquats, et on peut compter sur l'aide d'un ou d'une bibliothécaire.
8. Pour faire fonctionner l'ascenseur, il suffit de presser un bouton, aucune clé n'est nécessaire, ce qui est digne de mention. Le haut-

parleur du téléphone a été abaissé depuis notre dernière visite. Il n'y a aucune inscription en braille sur les boutons.

9. Il faudrait installer une poignée et un second crochet à l'intérieur de la porte de la cabine accessible des toilettes des hommes (C-1045).
10. Il faudrait que le distributeur de savon dans les toilettes des femmes (C-1049) soit posé plus bas. Il faudrait abaisser l'un des deux crochets à vêtements et on devrait rapprocher le porte-papier hygiénique de la cuvette.
11. Comme les étudiants travaillent debout, la salle sur les appareils industriels de contrôle (C-1060) dispose de comptoirs fixes élevés. Il faudrait disposer d'un poste individuel plus bas.
12. L'éclairage de la salle d'étude (C-1050) pourrait être meilleur.
13. Il faudrait poser un distributeur de gobelets en papier près de la fontaine dans le couloir de la section C du bâtiment.
14. La hauteur du téléphone public et du babillard dans le couloir de la section C du bâtiment est adéquate.
15. Les casiers des étudiants sont accessibles.
16. Les couloirs sont dégagés, ce qui est digne de mention.
17. On retrouve des sièges et des bureaux individuels dans la salle C-1011.
18. Les postes de travail dans la salle d'électrotechnique (C-1024) sont trop hauts.
19. Les portes des bureaux du personnel sont de largeur appropriée.
20. La boîte à suggestions est à une bonne hauteur dans le couloir de la section C du bâtiment.
21. Les postes de travail du laboratoire C-1001 sont trop hauts.

22. Les portes automatiques de la sortie située après la salle C-1007 fonctionnent correctement. Il faudrait réparer le bas de la rampe en béton.
23. Il y a des bandes tactiles de couleur jaune dans le puits d'escalier près de la sortie et dans celui menant à la cantine à l'étage inférieur.
24. Il faudrait installer des manettes à volant, une seconde barre d'appui derrière la cuvette, un second crochet à vêtements et incliner le miroir des toilettes réservées au personnel masculin et féminin (B-1007).
25. Il faudrait abaisser le bassin oculaire ou le flacon compressible pour se rincer les yeux en cas d'urgence dans l'atelier de mécanique automobile (B-1020).
26. Il y a des sièges et des bureaux individuels dans la salle de classe (B-1004).
27. La rampe d'accès à côté du magasin (A-1100) n'est pas uniformément inclinée et le bas de la rampe a besoin d'être réparé.
28. La librairie dispose de portes automatiques qui fonctionnent bien et de suffisamment d'espace entre les rayons. Il y a des boîtes de fournitures au bout de l'une des allées, ce qui entrave les mouvements d'une allée à l'autre. On peut toujours compter sur l'assistance d'un employé.
29. La fontaine située à côté de la librairie est accessible.
30. Les toilettes des femmes en face de la salle A-1118 sont accessibles. Or, il faudrait poser un second crochet plus bas, une poignée à l'intérieur de la porte de la cabine et déplacer le distributeur de savon qui est trop haut à la gauche de l'un des miroirs. Il faudrait aussi rapprocher le porte-papier hygiénique de la cuvette.

31. Il faudrait poser un second crochet plus bas dans les toilettes des hommes et une poignée à l'intérieur de la porte de la cabine. On n'a pas réussi à actionner le détecteur du séchoir à mains qui est placé trop haut.
32. Les boîtes aux lettres du personnel dans l'aire des ressources humaines A-1124 sont à une hauteur adéquate.
33. Le dispositif d'ouverture automatique des portes de la salle A-1143 fonctionne correctement.
34. La hauteur du téléphone public près de la salle A-1143 est adéquate.
35. Il y a beaucoup d'espace dans les bureaux et l'aire principale des services d'emploi et d'orientation à l'intention des diplômés.
36. Il n'y a pas de dispositif d'ouverture automatique à la sortie donnant sur l'aire de stationnement près des bureaux du personnel. Nous recommandons de poser ou de peindre une bande jaune sur le bord de la rampe extérieure.
37. Le contraste de couleurs et la taille des caractères des panneaux dans les corridors visant à repérer les différentes salles sont adéquats.
38. L'accès au gymnase est de niveau.
39. La salle de classe (A-1037) dispose de sièges et de bureaux individuels et l'éclairage est adéquat.
40. Le seuil et une partie du couloir près de la salle de la plomberie A-1049 ne sont pas de niveau. Nous apprenons qu'il y a peut-être un mur à cet endroit auparavant.
41. On pourrait poser une bande de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier près du laboratoire des gaz (A-1056) au bout du corridor, puisque l'escalier ne mène nulle part... il y a un mur à la fin des marches.

42. La cafétéria est accessible, ses comptoirs sont à une bonne hauteur - on peut les contourner facilement - et les sièges sont individuels. Les portes automatiques de la sortie près de la cafétéria fonctionnent bien, mais il faudrait en régler la tension, car le temps de fermeture n'est pas constant.
43. Le miroir dans les toilettes des hommes et des femmes (A-1008) devrait être plus bas.
44. Le téléphone public près de la sortie et de la salle A-1008 au premier étage est trop haut.
45. À côté de la salle A-1014, on est en train de transformer des toilettes inaccessibles en toilettes accessibles pour hommes et femmes. Ces toilettes remplaceront les toilettes pour hommes et femmes (A-10008) qui ne sont pas pour le moment accessibles. La salle A-10008 deviendra une salle de sécurité.
46. Outre le panneau rouge qui indique l'emplacement de la bibliothèque, nous recommandons un affichage distinct pour l'ascenseur.
47. Dans l'ascenseur, il faudrait poser un miroir incassable de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse voir derrière elle au moment où elle entre dans l'ascenseur ou en sort.
48. Au deuxième étage du bâtiment C, la cabine des toilettes des femmes (C-2067) a besoin d'un second crochet à vêtements et il faudrait déplacer le distributeur de savon sur le côté.
49. On a besoin d'installer dans les toilettes des hommes à côté de la salle C-2067 des manettes à volant et un second crochet à vêtements plus bas. La poignée sur l'extérieur de la porte est cassée.
50. La fontaine située à proximité des toilettes réservées au personnel n'est pas accessible et est équipée d'un distributeur de gobelets.
51. Le téléphone à côté de la salle d'étude (C-2051) devrait être placé plus bas.

52. Le verrou au milieu du seuil des portes du corridor après la salle C-2051 pourrait constituer un danger.
53. Les deux verrous du seuil des portes du corridor près de la salle C-2153 pourraient constituer un danger.
54. Les laboratoires C-2106, C-2131, C-2141 et C-2154 ont un éclairage adéquat et des postes de travail fixes. Il faudrait qu'ils puissent offrir un poste de travail distinct à un étudiant handicapé.
55. Les toilettes des femmes (C-2101) et des hommes (C-2103) ne sont pas accessibles.
56. Les postes de travail dans la salle de classe (B-2110) sont trop hauts.
57. Il devrait y avoir un second crochet à vêtements dans les toilettes des femmes (B-2121). Il faudrait incliner le miroir et abaisser le distributeur de savon.
58. Les toilettes des hommes (B-2125) sont inaccessibles et il faudrait changer l'affichage sur la porte. On pourrait rendre l'une des cabines partiellement accessible en y posant une barre d'appui.
59. Il devrait y avoir une bande de couleurs contrastantes en haut de la cage d'escalier située à côté des toilettes des hommes (B-2125).
60. La salle d'étude (B-2139) et la salle de classe (B-2133) possèdent des postes de travail individuels, ce qui est digne de mention.
61. La fontaine située à côté du centre CAD n'est pas accessible en fauteuil roulant, il faudrait donc installer un distributeur de gobelets à proximité.
62. Les parties inférieure et supérieure de la rampe d'accès sont inadéquates. La rampe étant longue et raide, une personne en fauteuil roulant manuel aura de la difficulté à l'emprunter.

63. Le ruban jaune doit être remplacé en haut de la cage d'escalier près de la salle A-2000.
64. Le pictogramme d'accessibilité des toilettes pour les hommes et les femmes (A-2125) devrait être bleu et blanc, non vert et blanc. Il faudrait abaisser le miroir et poser un crochet à vêtements près de la cuvette.
65. Les toilettes des femmes (A-2155) sont inaccessibles.
66. La fontaine en face de la salle A-2161 était accessible.

CENTRE NORTH END – 84, CHEMIN ROPEWALK

67. Deux aires de stationnement très grandes et réservées aux personnes ayant des handicaps sont bien indiquées sur la chaussée. Il faudrait qu'il y ait un poteau avec le pictogramme d'accessibilité pour chacun des stationnements.
68. Il n'y a aucun dispositif d'ouverture automatique à l'entrée principale. Il n'y a également aucune indication permettant à un visiteur de savoir où se trouve le bureau principal de la réception.
69. La pente de la rampe d'accès en béton à l'extérieur est de 5°, ce qui constitue l'exigence maximale. Il existe une dépression dans le coin de la rampe et de la clôture, là où la rampe change de direction.
70. Il y a une fontaine accessible en fauteuil roulant à l'entrée principale.
71. Le gymnase est accessible, mais la tension des portes devrait être réduite.
72. Il faut emprunter des marches pour passer par l'entrée principale, mais il y a une entrée accessible en fauteuil roulant de l'autre côté du bâtiment. Il n'y a, à l'entrée principale, aucun panneau extérieur indiquant la présence d'une entrée accessible.

73. Le comptoir d'accueil du bureau principal est haut, mais une personne en fauteuil roulant pourrait utiliser l'un des bureaux plus bas pour remplir des formulaires.
74. En face de l'entrée principale, la porte accessible équipée d'un dispositif d'ouverture automatique ne fonctionne pas très bien.
75. L'aire de stationnement réservée aux personnes handicapées devrait être indiquée par un panneau monté sur un poteau.
76. Les casiers dans le corridor sont accessibles.
77. Il n'y a aucune barre d'appui dans les toilettes du salon du personnel. Les charnières de l'entrée devraient être décalées afin de créer plus d'espace. Il faudrait abaisser à droite le distributeur d'essuie-tout et poser des manettes à volant pour le lavabo.
78. Le salon du personnel est spacieux, bien éclairé et dispose de sièges individuels.
79. Le babillard dans le couloir est placé à une bonne hauteur.
80. Il faudrait réduire la tension de la porte de la salle des premiers soins. Les toilettes du centre des premiers soins et d'orientation ne sont pas assez grandes pour permettre à un fauteuil roulant de tourner. Il faudrait aussi poser un miroir et un crochet à vêtements.
81. La salle 101A dispose de bureaux et de sièges individuels ainsi que d'un éclairage adéquat.
82. Les téléphones publics situés dans les couloirs sont à une hauteur adéquate.
83. Les usagers d'un fauteuil roulant ne peuvent pas se rendre au deuxième étage. Des classes consacrées à l'enseignement dans le domaine de la santé et de la littérature des personnes sourdes, ainsi qu'un laboratoire informatique, sont situés au deuxième étage. Il y a aussi un laboratoire informatique à l'étage principal.

84. Des lampes stroboscopiques sont raccordées au système d'alarme incendie et nous apprenons qu'elles seront testées au cours des deux prochaines semaines.
85. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services pourra répondre aux questions relatives à l'amélioration de l'accessibilité d'un bâtiment.
86. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires équipés de postes de travail fixes offrent des postes individuels adaptés aux besoins des étudiants et du personnel, le cas échéant.
87. Nous suggérons qu'au moment de remplacer les poignées de porte et les manettes existantes qu'elles le soient par des poignées bec-de-cane.
88. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport est utilisé pour la conception architecturale sans obstacles des édifices gouvernementaux.
89. Nous recommandons l'utilisation de ce guide dans toutes les salles du collège de façon à en assurer l'accessibilité, ainsi que les modèles de salles contenus dans le présent rapport.
90. Il faut trouver un équilibre entre l'éclairage adéquat et l'économie d'énergie. Les collèges devraient recevoir un appui financier afin d'être en mesure de relever cet enjeu.
91. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

**EXAMEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS
POSTSECONDAIRES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
NBCC – CAMPUS DE WOODSTOCK
(ET CAMPUS DE FREDERICTON)
VISITE DES LIEUX – LES 22 ET 23 OCTOBRE 2008**

Mesures recommandées et éléments positifs notés

NBCC – CAMPUS DE WOODSTOCK (WOODSTOCK)

1. Les places de stationnement réservées ne sont pas bien indiquées. La rampe d'accès a été très mal faite et elle est trop inclinée. Il devrait y avoir une bande de peinture jaune en haut de la rampe d'accès.

On nous a dit que le terrain de stationnement appartient à la ville et non au collège. Les places se trouvent à une certaine distance de l'entrée principale et elles étaient toutes occupées pendant notre visite. On nous a dit qu'il existe une place de stationnement temporaire à côté de l'immeuble.

Une place de stationnement pour personnes handicapées est trop éloignée de l'immeuble et les nids-de-poule devraient être comblés. Il faudrait une autre place de stationnement réservée aux personnes handicapées plus près de l'immeuble.

2. L'ouvre-porte automatique en place fonctionne correctement. Un panneau à l'intérieur et un autre à l'extérieur devraient mieux indiquer l'emplacement de l'ouvre-porte rouge.
3. Le collège n'a pas de lampe stroboscopique reliée à l'alarme incendie.
4. À l'entrée principale, une signalisation appropriée avec des caractères de bonne taille et des couleurs bien contrastées (lettres blanches sur fond noir) indique les numéros des salles, la cafétéria et la bibliothèque.

5. À l'entrée principale, une signalisation appropriée sur un poteau en briques indique les toilettes, mais un panneau devrait montrer où se trouvent les toilettes accessibles à cet étage. Il n'y a pas de toilettes accessibles au premier étage. Un panneau devrait indiquer où se trouvent les toilettes accessibles dans l'immeuble en attendant que des toilettes soient accessibles au premier étage.
6. Le téléphone public se trouve à une bonne hauteur. La trousse de premiers soins devrait être plus basse et il faudrait un distributeur de gobelets en papier parce que la fontaine n'est pas accessible.
7. Le local des services aux étudiants (A-1104) laisse beaucoup de place pour manœuvrer, et l'ouvre-porte automatique fonctionne correctement.
8. La fontaine près de l'ascenseur n'est pas accessible et il faudrait donc y ajouter un distributeur de gobelets en papier.
9. Il faudrait un miroir au fond de l'ascenseur, face à la porte.
10. Au deuxième étage, les toilettes accessibles (A-2112), pour femmes, devraient avoir une poignée à l'intérieur de la cabine et le deuxième crochet à vêtements devrait être plus bas.
11. Les toilettes pour hommes (A-2116) ne sont pas réellement accessibles, la cabine pour fauteuil roulant n'étant pas assez large.
12. L'extincteur d'incendie placé près des toilettes se trouve à une bonne hauteur.
13. La cafétéria est accessible, avec des chaises et des tables individuelles; le four à micro-ondes se trouve à une bonne hauteur, de même que les comptoirs. Il y a toujours un membre du personnel pour aider à prendre des choses placées en haut dans le réfrigérateur. La plupart des condiments se trouvent à une bonne hauteur, sauf ceux placés à l'arrière (c.-à-d. le ketchup et la moutarde) qui devraient être rapprochés.
14. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de l'escalier près de la cafétéria.

15. Le tableau d'affichage près de la cafétéria se trouve à une bonne hauteur.
16. L'ouvre-porte automatique près de la salle A-2204 fonctionne correctement. Il y a une rampe de sortie accessible.
17. La salle du conseil des étudiants (A-2202) est accessible.
18. Il faudrait un distributeur de gobelets en papier pour la fontaine placée près du salon des étudiants.
19. Les casiers du couloir se trouvent à une bonne hauteur.
20. La bibliothèque a des chaises et des bureaux individuels; le comptoir de la réception est suffisamment bas; il y a un bon éclairage. Une aide-bibliothécaire nous a informés qu'un membre du personnel est toujours là pour aider les étudiants pendant les heures d'ouverture. Il faudrait un ouvre-porte automatique.
21. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune pour la première contremarche en haut de l'escalier n° 3.
22. Les toilettes pour femmes (A-2218) et les toilettes pour hommes (A-2220) sont partiellement accessibles. Une barre d'appui plus courte devrait être ajoutée horizontalement derrière les toilettes.
23. Il faudrait un distributeur de gobelets en papier pour la fontaine près des toilettes.
24. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de l'escalier n° 4.
25. L'extincteur d'incendie près de l'escalier n° 4 se trouve à une bonne hauteur.
26. Les numéros affichés sur les portes sont d'une bonne taille et la police de caractères est correcte, mais les caractères du nom des locaux (p. ex. : « Mechanical ») sont trop petits.
27. Le tableau d'affichage du corridor se trouve à une bonne hauteur.

28. L'escalier de secours près de l'ascenseur au troisième étage devrait être indiqué par des couleurs contrastées.
29. La fontaine située près de l'ascenseur n'est pas accessible et il faudrait un distributeur de gobelets en papier.
30. Il y a des marches dans le local A-2110, mais il y a suffisamment d'espace pour un fauteuil roulant.
31. Il est important d'enlever le symbole de fauteuil roulant sur les portes des toilettes qui ne sont que partiellement accessibles.
32. Les toilettes pour femmes du troisième étage (A-3210) ont besoin d'un crochet à vêtements plus bas. Il y a une cabine partiellement accessible et deux autres cabines. Il faudrait enlever un panneau pour rendre une cabine entièrement accessible en fauteuil roulant. Les toilettes pour hommes (A-3206) sont semblables.
33. Les horaires placés près des portes des salles de classe devraient être plus bas et écrits en caractères plus gros.
34. La salle de classe A-3214 a des chaises et des pupitres ajustables.
35. Les panneaux posés sur les portes pour indiquer le numéro des salles de classe A-3230, A-3272 et A-3276 sont en caractères trop petits. Il est important que tous les panneaux indiquant le numéro des salles de classe aient les mêmes caractères et les mêmes couleurs contrastées.
36. Les toilettes accessibles, pour femmes (A-3246) et pour hommes (A-3248), devraient avoir un deuxième crochet à vêtements plus bas.
37. La fontaine située à côté du local A-3264 est accessible.
38. Les caractères du panneau placé sur la porte du local (A-3264), indiquant « Health Studies », devraient être plus gros.
39. La salle de classe A-3272 a des chaises et des pupitres individuels.

40. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune pour la rampe de sortie à côté du local A-3276.
41. Les toilettes du premier étage ne peuvent pas être transformées en toilettes accessibles.
42. Les allées de la librairie sont un peu étroites, mais la pièce est petite. Le comptoir se trouve à une bonne hauteur. Un membre du personnel peut aider les étudiants pendant les heures d'ouverture.
43. Il faudrait réduire la tension de la porte des toilettes et du vestiaire pour femmes (A-1102) du gymnase. La cloison devrait être enlevée pour rendre les toilettes accessibles en fauteuil roulant et on devrait alors ajouter un verrou du côté intérieur de la porte. Il faudrait ajouter des barres d'appui, un miroir assez bas et un distributeur de serviettes en papier. Le panneau indiquant les toilettes sur le côté des gradins devrait plutôt être placé sur la porte des toilettes. Les mêmes changements devraient être apportés aux toilettes et au vestiaire pour hommes (A-1102A). Si ces changements sont faits, alors nous pouvons recommander qu'un panneau soit placé à l'entrée principale pour indiquer où se trouvent les toilettes accessibles au premier étage.
44. La salle de premiers soins près du gymnase est accessible.

CAMPUS DE FREDERICTON (RUE SMYTHE, FREDERICTON)

45. Une place de stationnement est réservée aux fauteuils roulants et celle-ci est indiquée, mais elle devrait toutefois être peinte en bleu, même s'il y a le symbole blanc du fauteuil roulant sur le pavé. La rampe extérieure a une inclinaison de 5 ½°, mais elle a un palier droit qui est acceptable. Au bas de la rampe, on constate une dénivellation d'environ 2,5 cm lorsqu'on arrive du stationnement alors que l'on devrait être au même niveau que le pavé.
46. Les portes automatiques de l'entrée principale fonctionnent correctement.
47. Il y a une plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants à l'entrée principale. Nous avons appuyé quelques fois sur le bouton d'aide,

mais personne n'est venu nous aider. Nous avons dû demander l'aide de quelqu'un qui passait par là. Il devrait y avoir un bouton-signal à distance pour qu'une personne sachant comment utiliser la plate-forme élévatrice vienne à la porte. La clé pour faire fonctionner la plate-forme élévatrice avait été laissée dans l'appareil, ce qui n'est pas recommandé puisque quelqu'un pourrait partir avec la clé et, par conséquent, la personne suivante serait privée de son usage. Un panneau devrait indiquer où se trouve la clé.

La plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants fonctionne correctement. Un cours de recyclage sur la façon de l'utiliser devrait être donné chaque année et on devrait aussi s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement.

48. La signalisation de l'entrée principale a des couleurs bien contrastées et les caractères sont de bonne taille.
49. Au premier étage, l'éclairage est bon et les portes sont larges.
50. Les dépliants sur le présentoir dans la salle principale se trouvent à une bonne hauteur, tout comme le comptoir principal de la réception.
51. La plupart des panneaux sur les portes ont des couleurs bien contrastées et des caractères de bonne taille.
52. Il faudrait une bande d'avertissement de couleur jaune en haut de l'escalier n° 3 (du côté de la rue Saunders).
53. La salle de conférence A-1004 a un bon éclairage et est spacieuse. La table se trouve à une bonne hauteur et il y a des fauteuils individuels.
54. Dans la salle A-1003, les boîtes aux lettres du personnel, le papier et le photocopieur sont accessibles.
55. La salle de classe A-1009 a des chaises et des pupitres individuels.

56. Il y a trop de couleurs sur le panneau du local A-1009 pour les sciences humaines. Il devrait y avoir seulement deux couleurs contrastées.
57. Les caractères des horaires affichés à côté du local A-1005 devraient être plus gros.
58. Le téléphone public et la fontaine situés près des toilettes 111 et 112 sont accessibles.
59. Le tableau d'affichage du couloir devrait être abaissé.
60. Les toilettes pour femmes (112) devraient avoir une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine, une barre d'appui derrière la toilette et le distributeur de papier hygiénique devrait être rapproché du siège des toilettes. Il faudrait un deuxième crochet plus bas. Le distributeur de savon devrait être abaissé. La tension sur la porte des toilettes est trop forte. Les toilettes pour hommes (111) sont semblables.
61. On nous a dit qu'il y a des lampes stroboscopiques reliées aux alarmes d'incendie dans tout l'immeuble.
62. Il faudrait une bande de couleurs contrastées en haut de tous les escaliers.
63. Le tableau d'affichage des étudiants devrait être abaissé.
64. Les bureaux du local A-1001 sont accessibles.
65. Le distributeur de désinfectant pour les mains situé dans le couloir se trouve à une bonne hauteur.
66. Les renseignements sur l'évacuation en cas d'urgence devraient être plus bas, et les caractères devraient être plus gros.
67. Il n'y a pas d'accès pour les fauteuils roulants ni au deuxième étage ni au sous-sol.

68. Il devrait y avoir un panneau à l'entrée principale pour indiquer où se trouvent les toilettes accessibles.
69. La rampe en ciment pour accéder à la salle n° 008 a un angle de 11°, soit plus de deux fois l'inclinaison recommandée.
70. Le salon des étudiants (A-B001) a des fauteuils individuels et les tables pourraient être surélevées pour aider un étudiant en fauteuil roulant. Les comptoirs se trouvent à une bonne hauteur et le four à micro-ondes est accessible.
71. Le téléphone public et les casiers sont accessibles.
72. La fontaine n'est pas accessible et il faudrait donc ajouter un distributeur de gobelets en papier.
73. Dans les toilettes pour hommes (015), il faudrait rapprocher le distributeur de papier hygiénique du siège des toilettes, installer une deuxième barre d'appui derrière le siège et une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la porte de la cabine. Il faudrait également ajouter un deuxième crochet à vêtements, plus bas. Le distributeur de savon devrait être déplacé latéralement. Le miroir devrait être incliné et le distributeur de serviettes en papier devrait être abaissé. Lorsque ces changements seront faits, on devrait mettre sur la porte un panneau indiquant que les toilettes sont accessibles en fauteuil roulant.
74. Dans les toilettes pour femmes (018), il faudrait rapprocher le distributeur de papier hygiénique du siège, ajouter un deuxième crochet à vêtements plus bas, une poignée à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine et abaisser les distributeurs de savon et de serviettes en papier.
75. Le distributeur de désinfectant pour les mains près du local A-B004 devrait être abaissé.
76. Les caractères du règlement concernant l'exercice d'incendie, placé près de la petite rampe, devraient être plus gros.

77. Gary Lynch du ministère de l'Approvisionnement et des Services est une bonne personne-ressource pour répondre aux questions sur la façon d'améliorer l'accessibilité d'un immeuble.
78. Nous recommandons que tous les ateliers et laboratoires ayant des postes de travail fixes fournissent des postes individuels flexibles pour les élèves et le personnel, si nécessaire.
79. Lorsque des poignées de porte et des robinets doivent être remplacés, nous proposons qu'ils le soient par des poignées bec-de-cane et par des robinets à manette.
80. Nous avons laissé au collège un exemplaire du rapport *B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti* de l'Association canadienne de normalisation. Ce rapport sert de guide pour la conception de l'accessibilité dans les immeubles gouvernementaux.
81. Nous recommandons que ce guide soit utilisé pour toutes les pièces du collège afin de les rendre plus accessibles, comme les pièces échantillonnées dans le présent rapport.
82. Il faut trouver un équilibre entre un éclairage adéquat et la conservation de l'énergie. Les collèges devraient recevoir des fonds à cette fin.
83. Nous rappelons à l'établissement que, pendant la saison hivernale, il faut déneiger et déglacer toutes les rampes et toutes les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.